

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

DCF CÔTE D'AZUR

La méthode DISC p.6

BÂTONNAT DE NICE

Les candidats pour 2024-2025 p.8 et 9

DERNIÈRE PAGE

Un tour à Nîmes



MIPIM

Du business et des visions



SMARTCITIES VS LOW TECH CITIES : Quel modèle pour l'avenir de nos villes ?

Le plus grand salon de l'immobilier entre professionnels, organisé cette semaine à Cannes, a été l'occasion de débats de fond comme celui sur la ville du futur, le mercredi 15 mars.

L'intitulé du débat, au format original (*voir encadré p.3*), était volontairement manichéen afin de lancer la discussion. Les intervenants devaient se projeter dans 10 ans car cela fait à peu près 10 ans que le concept de Smart City a émergé.

Réana Tahéraly, directrice du développement institutionnel du promoteur Réalités, a été la première à prendre la parole au « Building Tomorrow Stage » (scène du Construire demain) du MIPIM. Elle a d'abord donné quelques chiffres éloquentes : dans 10 ans, 60 % de la population mondiale vivra dans des villes et en 2050 elles accueilleront deux milliards d'individus supplémentaires. « *En tant que constructeurs, que devons-nous faire : arrêter de produire ? Mais il y a aussi beaucoup de personnes mal logées* », a-t-elle poursuivi, rappelant qu'un urbain sur 10 vivait déjà dans des bidonvilles. Les défis sont nombreux : arriver à concilier durabilité, densité et confort. « *Notre industrie a cru que la Smart city allait nous sauver. Aujourd'hui, on ne peut plus se cacher derrière, elle n'aborde pas tous les enjeux, climatiques et sociaux* ». Pour Réana Tahéraly, il est devenu incontournable, avant tout projet, de se poser la question de son utilité au regard de ces enjeux. « *Et il faut accepter de dire, là, il ne faut rien faire* », a-t-elle assuré.

Loïc Dosseur, directeur général de Paris&Co, agence d'innovation territoriale de Paris et sa métropole, plaide pour la mise en place « *d'un outil de discernement de la place de la technologie* » tout en rappelant que la technologie de pointe est indispensable. Depuis le niveau -1 du Palais des Festivals, il a fait le rêve que dans 10 ans, ce débat sur la Low tech devienne « *un moment fondateur qui marquera un tournant dans l'histoire de la construction* ».

« *Pourquoi opposer High tech et Low tech ?* », a ensuite demandé Catherine Papillon, directrice Développement durable/RSE chez BNP Paris Real Estate. « *Les deux sont nécessaires,*



c'est une question de dosage. Il faut construire en partant du besoin des gens », a-t-elle assuré.

Urgence

Charlotte Girerd, directrice Transition, RSE et innovation pour SNCF Immobilier, s'est félicitée de l'existence d'actes fondateurs pour la construction de demain tout en souhaitant que ce soit « *le dernier* » car « *on est dans une urgence* ». « *Toute décision doit absolument prendre en compte de ne pas détériorer la situation voire de l'améliorer* », a-t-elle affirmé tout en martelant un maître mot : « *mutualiser, mutualiser, mutualiser* », afin d'économiser. « *L'économie de la ressource est le grand sujet collectif qu'il va nous falloir traiter* », a-t-elle indiqué. Initialement assis dans le public, d'autres intervenants ont pris la parole, invités à le faire par le format du débat.

Loïc Daniel, Directeur général délégué de Nexity Entreprises, s'est, lui, projeté plus loin, « *en 2050, 2060* », soulignant que le climat serait « *radicalement différent* » et que les bâtiments d'aujourd'hui ne sont pas du tout adaptés à ce qui nous attend. « *Que fait-on pour cela ? Il faut trouver des solutions Low tech, pour arriver à se passer de plus en plus d'énergie. Et il faut faire muter le bâti existant* ». Alice Chougnet, cofondatrice et présidente de Geosophy (entreprise visant à massifier l'utilisation de la géo-énergie), a souhaité partager sa vision de la Low tech, vue comme « *une évolution post-Smart city, encore plus smart* ». « *Le mot smart, il faut absolument le garder* », a-t-elle appuyé.

Chez GRDF, la Low tech « *on y réfléchit déjà* », a assuré Antoine Sellier, responsable national Promotion Privée. Cela s'articule autour de trois axes : le juste besoin, le discernement technologique (« *pour utiliser la bonne énergie au bon moment* ») et l'échelle (en pariant par exemple sur 20 % de gaz vert d'ici 2030).

Ce qui est fondamental pour Véronique Pappé, directrice d'Ekopolis, association œuvrant pour le développement durable, c'est « *l'intelligence collective* », rappelant que derrière la tech il ne faut pas oublier l'humain. Enfin, Othmane Benhallaam, directeur général de Guy Hoquet Marrakech, a souhaité parler d'un monde un peu « *oublié* » au MIPIM, très loin de ces préoccupations technologiques. « *Au Maroc, il y a des villes nouvelles à construire. Où allons-nous les construire ?* », s'est-il interrogé.



Sébastien GUINÉ

ROAD TO ZERO : Le MIPIM en route vers l'exemplarité

Pointé du doigt pour son empreinte carbone, le salon, qui accueille plus de 20 000 personnes venant du monde entier, a proposé cette année un espace dédié à la décarbonation.

Cet espace était dédié aux « acteurs qui œuvrent pour accélérer la transformation du secteur immobilier vers un modèle plus durable », ont indiqué les organisateurs. « Ce nouvel espace de 400m² combinera expositions, événements de networking et conférences, en mettant l'accent sur les solutions pratiques qui aident à décarboner le secteur. Road to Zero réunira tous les acteurs engagés dans ce processus : investisseurs, promoteurs, constructeurs, architectes ainsi que tous les fournisseurs de solutions innovantes. Aux côtés de Schneider Electric et de Schindler, respectivement sponsors gold et silver de l'événement, de grands noms tels que PwC, Veolia et Building Minds » étaient également exposants dans cette zone.

« Le MIPIM entend accompagner les exposants et les visiteurs à travers la présentation de solutions pratiques et d'études de cas, dans un contexte où le secteur de l'immobilier s'efforce d'atteindre la neutralité carbone », avait expliqué Nicolas Kozubek, directeur du MIPIM, lors de l'annonce de la mise en place de cet espace.

« La science est claire : aujourd'hui, l'immobilier est responsable de 40 % des émissions globales de CO₂. (...) Le MIPIM a décidé d'être à la pointe des événements zéro carbone », peut-on lire en introduction du manifeste affiché dans l'espace dédié lors du salon 2023.

Programme des conférences « Road to Zero » :

- La décarbonation des infrastructures énergétiques et les investissements dans les technologies bas carbone
- Les solutions technologiques pour les villes durables
- La biodiversité dans les aires urbaines
- La rénovation durable
- L'utilisation de la data
- L'optimisation de la productivité grâce à la construction modulaire, l'impression 3D et l'industrie 4.0

Sébastien GUINÉ



The Road to Zero - manifesto

ROAD TO ZERO
by mipim

The science is clear: today, real estate is responsible for 40% of global carbon emissions. The industry needs to achieve net zero operational carbon by 2030, and net zero embodied carbon by 2050 to meet the goals of the Paris Agreement.

MIPIM decided to lead the way in zero carbon events. This year, we have dedicated an entire exhibition zone to this challenge, which gives the global real estate industry a chance to make good on its carbon impact.

Road to Zero brings together protagonists from every aspect of the built environment: from traditional real estate companies to cutting edge proptech, to the world's brightest consultancies and thought leaders in the battle for sustainability.

This area also reflects a green ethos, constructed from tough wooden panels (OSB & triply) that can be reused at future shows or which will be given to local associations. Companies involved in the build up are all based in the South of France to minimise the carbon impact associated with the movement of vehicles, materials, and people.

The booths feature eco-friendly furniture, manufactured in France from 100% recycled plastic and 30% recycled steel, plus panels made from waste plastic derived from milk bottles and the cosmetics industry.

On top of this, MIPIM is creating its own sustainability charter guided by the United Nations' sustainable development goals.

RX is a founding partner of the pledge made by UFI, the global association of the exhibition industry, which commits the industry to achieve net zero carbon by 2050 and develops its own roadmap to achieve net zero by 2040.

Un débat au format original : LE FISHBOWL

« Fishbowl, plongez dans le débat ». Co-développé par MIPIM, RX et Paris&Co, ce Fishbowl (méthode du bocal à poissons) est un débat immersif qui consiste à rendre les spectateurs acteurs et les intervenants, observateurs. Il y a quatre règles à respecter pour permettre au plus grand nombre de personnes de s'exprimer : se lever et tapoter l'épaule de la personne que vous souhaitez remplacer ; respecter la parité dans la mesure du possible ; se présenter lors de la première prise de parole ; enrichir le débat de

questionnements et de retours d'expérience (pas de pitch, que des arguments). L'objectif est d'arriver à un résultat différent des habituelles conférences descendantes et de « créer un débat géant entre speakers et observateurs », ont expliqué en introduction Iswann Ali Benali, responsable Contenu et analyse sectorielle de Paris&Co, et Phobé de Sousa Passos, cheffe de projet Observatoire Ville durable Paris&Co, qui remplissaient respectivement les rôles de scribe et de maîtresse de cérémonie.

TÊTE à clash

La liberté d'expression s'arrête avec une expression outrancière, injurieuse, méprisante. Des décisions viennent de le rappeler. Animateur à succès de « Touche Pas à Mon Poste » sur C8, **Cyril Hanouna** a traité en direct il y a quelques semaines le député **Louis Boyard** (LFI), ancien chroniqueur de l'émission, avec quelques épithètes fleuries : « abruti », « tocard », « bouffon », et « mange merde ». Pour ce dérapage, peut-être pas si incontrôlé d'Hanouna, roi du parler cash et clash, la chaîne a écopé d'une amende de 3,5 millions de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique. Au même moment, la Cour européenne des droits de l'homme, dans un arrêt du 9 février, n'a pas vu « d'ingérence disproportionnée » dans deux précédentes sanctions visant le même animateur et la même chaîne, ordonnant pour la première la suspension des messages publicitaires pendant quinze jours, et pour la seconde déjà 3 millions d'euros d'amende. On ignore le tarif d'Hanouna, mais ces amendes à répétition renchérissent drôlement le coût de ses émissions... Jusqu'où et jusqu'à quand ?

J.-M. Ch

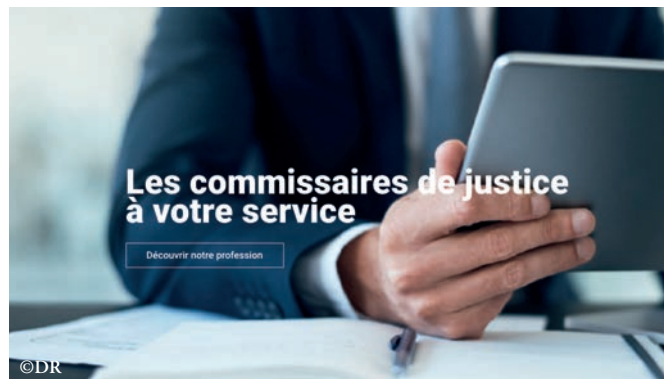
Des pôles judiciaires pour les violences conjugales

Sans même attendre les conclusions d'une mission parlementaire, la Première ministre a annoncé la création de 164 pôles judiciaires spécialisés pour lutter contre les violences conjugales. Il s'agira de mettre en réseau des référents du parquet, les juges aux affaires familiales, les juges des enfants et les magistrats de l'application des peines pour gérer ces contentieux et harmoniser leurs traitements. Un fichier de protection des victimes de violences intrafamiliales sera opérationnel à la fin de cette année.

Avortement : droit « constitutionnalisé » ?

« *Gravons dans notre Constitution la liberté des femmes à recourir à l'IVG* ». Lors de l'hommage national rendu au Palais de justice de Paris à l'avocate **Gisèle Halimi** pour son action en faveur de la défense des femmes, le président **Macron** a annoncé un projet de loi « *dans les prochains mois* » pour inscrire le droit à l'interruption volontaire de grossesse dans la Constitution. Il ouvre ainsi la voie à une « constitutionnalisation » de l'avortement par un

>> La gazette <<



vote des deux chambres réunies en Congrès plutôt que par un référendum.

Feuille de route pour les commissaires de justice

Benoît Santoire, président de la chambre nationale des commissaires de justice, et son bureau travaillent sur la revalorisation de l'aide juridictionnelle, du tarif pénal, sur la déjudiciarisation de la saisie des rémunérations, sur la lutte contre l'occupation illicite des logements et celle contre les violences intrafamiliales, sur le développement de l'activité d'entremise immobilière. Sans oublier une nouvelle carte d'installation 2023-2025 qui prenne en compte les difficultés écono-

miques des offices fragilisés par la crise sanitaire.

Enfants et droit à l'image

Les députés ont voté une proposition de loi visant à mieux protéger le droit à l'image des enfants en réponse aux dérives de certains parents qui les exposent sur les réseaux sociaux. Le texte introduit la notion de « *vie privée* » de l'enfant dans la définition de l'autorité parentale du Code civil et précise que le droit à l'image du mineur est exercé en commun par les deux parents en tenant compte de l'avis de l'enfant. En cas de désaccord, le juge peut interdire à l'un d'eux « *de publier ou diffuser tout contenu sans l'autorisation de l'autre* ».

>> Côté finances <<

Crédit managers et conseils

L'Association Française des Crédit Managers et Conseils (AFDCC) a organisé sa soirée de lancement de sa onzième délégation sur le territoire Côte d'Azur et Monaco à l'Hôtel Indigo de Cagnes-sur-Mer. Autour des délégués régionaux **Sandrine Julien** et **Sacha Gudzenko**, les représentants de l'écosystème ont salué la création de cette nouvelle association référente en matière de gestion des risques client : CCI, UIMM, MEDEF Sud, CPME06, UPE06, DFCG, AFTE, Ordre des experts-comptables, Polyvia, DCF, FCE, French Tech... Aux côtés des dirigeants d'entreprises et responsables financiers d'entreprises du 06 et de Monaco, tous sont « *bien conscients des enjeux toujours plus élevés autour du Poste Client et des Relations financières. Avec plus 700 milliards de crédit inter-entreprises, plus d'une facture sur deux payée en retard et un quart des faillites dues aux impayés et problèmes de trésorerie induits par les retards de paiement, les sujets traités par l'AFDCC sont fondamentaux pour la bonne santé des entreprises* ».

Pertes record pour la BNS

On peut à la fois être un banquier helvète et dans le rouge : l'an passé, la Banque Nationale Suisse a essuyé une perte de 133 milliards d'euros, ce



qui n'est pas rien. En cause, la guerre en Ukraine, qui a secoué fortement son portefeuille. L'année précédente, la BNS avait dégagé un profit de 3,5 milliards.

Banques : épargnants pas toujours bien informés

D'une enquête « *mystère* » réalisée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) auprès de onze grandes banques françaises, il ressort que les épargnants sont souvent mal ou incomplètement informés par leurs conseillers financiers. Des « *pratiques problématiques* » et parfois « *non-conformes* » ont été relevées par les inspecteurs, en particulier en matière des frais et de la

résistance face aux risques des placements.

Les banques soulignent la complexité grandissante de la réglementation (et des formulaires) qui expliquent pour elles ces « *loupés* » et promettent des mises à niveau de leurs conseillers.

Alimentation et pouvoir d'achat

Pour tenter de juguler le « trimestre rouge » et l'inflation des prix alimentaires, Bercy a passé un accord avec les principales chaînes de distribution pour que celles-ci acceptent de baisser les prix sur « *plusieurs centaines de produits* » jusqu'à la fin juin. Les marchandises concernées seront reconnaissables à un logo tricolore. **Bruno Le Maire** a aussi confirmé réfléchir à l'instauration d'un « *chèque alimentaire* » pour les plus modestes.

Italie : pour une dette « nationale »

Vendre la dette nationale aux Italiens eux-mêmes plutôt que dépendre des marchés et des créanciers étrangers, tel est le but de la présidente du Conseil **Giorgia Meloni** alors que son pays doit lever cette année quelque 500 milliards d'euros pour boucler son budget. L'idée est reçue assez favorablement dans la Péninsule et des premières ventes, limitées en volume, ont reçu un bon accueil des épargnants. Après les particuliers, les « *zinzins* » (investisseurs institutionnels) sont maintenant priés d'ouvrir leur porte-monnaie.

AFFACTURAGE : pour recouvrir les factures impayées

Besoin de trésorerie ? L'affacturage consiste pour une entreprise commerciale à céder par contrat à une société financière le recouvrement de ses factures. Les explications de Bercy.

En droit commercial, l'affacturage consiste pour une entreprise commerciale à sous-traiter par contrat à une société financière (*factor* en anglais) le recouvrement de ses factures. Cette société financière, qui peut être la filiale d'un établissement bancaire, se charge contre une commission de recouvrer les fonds, de gérer les dettes éventuelles et de verser à l'entreprise commerciale les sommes correspondantes.

Les sociétés d'affacturage sont regroupées au sein de l'association française des sociétés financières (ASF). Elles sont agréées en tant qu'établissements de crédit spécialisés ou de sociétés de financement.

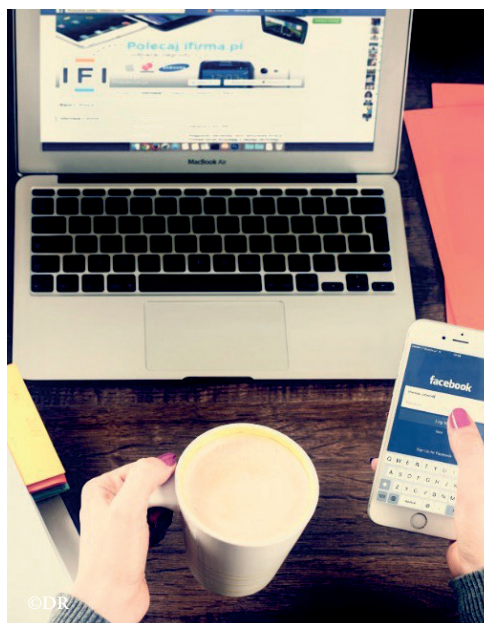
L'affacturage est un moyen de financement. Avec le paiement des factures sans délai, la couverture des risques d'impayés, il permet une rentrée d'argent immédiate pour l'entreprise qui y a recours, quelle que soit sa taille et son domaine d'activité. Elle est ainsi déchargée de cette activité et peut se concentrer sur son activité principale sans avoir à se lancer dans des processus complexes.

Deux types d'affacturage

- **L'affacturage « classique »** recouvre trois types de prestations : le recouvrement du poste client, le financement des créances client, l'assurance-crédit.

- **L'affacturage « en gestion déléguée »** concerne principalement les grandes entreprises, le poste client en gestion déléguée restant sous la responsabilité de l'entreprise.

L'affacturage est une méthode qui implique un certain nombre d'avantages et d'inconvénients. Elle



permet de mieux connaître ses clients, de mieux anticiper les litiges et de réduire ses délais de règlement. Mais il n'est pas une solution toujours accessible notamment à cause des exigences de certains sous-traitants qui évaluent la demande et qui peuvent exiger un nombre minimum de factures à l'entreprise.

À noter : de nouvelles modalités d'affacturage émergent comme la syndication (opération de financement prise en charge par un syndicat de plusieurs sociétés d'affacturage pour un même adhérent) ou l'affacturage « à la carte ».

AUTOMOBILES : Pratiques douteuses

La DGCCRF a mené plus de 2 000 contrôles auprès d'établissements de vente de voitures et de deux-trois roues motorisées.

Des erreurs ont été constatées par les inspecteurs de la répression des fraudes dans près de deux tiers des établissements contrôlés.

Il s'agit principalement des appellations trompeuses comme 'forfait' ou 'pack' qui permettraient à certains établissements de facturer des frais annexes sans information préalable du consommateur ou qui indiquaient qu'ils sont obligatoires (jusqu'à + 1 200 euros). Or la réglementation prévoit que les frais de préparation des véhicules neufs, intégrés dans le prix de vente, se limitent au lavage de la carrosserie, lustrage, contrôle des niveaux de liquide, y compris 5 litres de carburant, ainsi que la fourniture et la pose d'un jeu de plaques d'immatriculation.

Sur les véhicules d'occasion, certaines informations essentielles (date de mise en circulation, antécédents, kilométrage, origine) étaient omises sur l'étiquetage.

Des pratiques de minoration du compteur kilométrique plus ou moins importantes, jusqu'à un abaissement de 121 000 km, ont été relevées tout comme la vente de véhicules accidentés sans en avertir préalablement les clients.

Les chiffres

36,5 millions de déménagements de grande ville (+ de 200 000 habitants) vers d'autres grandes villes.

7% des déménagements s'effectuent d'une commune rurale à une autre commune rurale.

25% des déménagements s'effectuent au sein de la même commune.

229 personnes sont décédées en janvier en métropole sur les routes, soit -12% par rapport à 2022.

974 blessés graves (-2%).

Stabilité géographique des Français

Selon une étude pour le ministère délégué aux collectivités et au monde rural, il n'y a pas « de traces d'une réorientation géographique massive des populations » des campagnes vers les villes, et inversement. Le Covid n'a donc pas fondamentalement fait bouger les lignes, sauf à la marge.

Les Métropoles continuent à attirer les actifs et à structurer le territoire tandis que la France profonde continue à végéter tranquillement. (*voir chiffres ci-contre*).

Les comptes d'EDF dans le rouge vif

Les comptes d'EDF ont disjuncté l'année dernière avec des pertes historiques et une explosion de la dette. Le déficit s'élève à 17,9 milliards d'euros, et la dette atteint 64,5 milliards d'euros. Bouclier tarifaire,

Vous le saurez aussi...



production en berne, vente d'électricité à perte, les raisons de cette catastrophe historique sont nombreuses et variées, la faute ne revenant pas en totalité à l'électricien qui a appliqué les consignes de l'État. Mais tout cela fait très désordre...

Travailleurs handicapés : contribution exigible

Les entreprises privées et les établissements publics industriels et commerciaux de 20 salariés et plus ont l'obligation d'employer au moins 6 % de personnes handicapées. La gestion des déclarations liée à l'OETH est assurée par le réseau des Urssaf.

Toutes les entreprises, quel que soit leur effectif, doivent déclarer mensuellement les statuts de travailleurs handicapés dans la déclaration sociale nominative (DSN). Celles de 20 salariés et plus dont l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés n'est pas respectée doivent régler une contribution annuelle exigible en mai au titre de l'obligation d'emploi de l'année précédente. Renseignements sur le site de l'URSSAF.

TRAVAIL EN ÉQUIPE : Penser aux couleurs !

La première matinale en 2023 du Club de la performance commerciale des DCF Côte d'Azur, organisée le 8 mars dernier, était consacrée à la méthode DISC, dite des couleurs.

Cette méthode, utilisée dans un questionnaire pour la première fois en 1956, s'avère toujours très utile pour améliorer la performance des équipes au sein des entreprises. « *L'intérêt de la méthode DISC est de faire entrer un nouveau langage qui rend la communication plus légère entre collègues, entre managers et managés et qui atténue les différences et les sources de tension* », assure Laurence Bromberg, membre DCF Côte d'Azur et consultante formatrice indépendante, qui fait partie du groupement national Expert Activ. « *Il y a du team building qui se fait sans la méthode des couleurs. C'est un outil parmi d'autres mais cela a quelque chose de tellement ludique. Cela paraît tellement léger au départ, on se l'approprie facilement et il devient exploitable quasiment immédiatement. Donc on gagne du temps !* », ajoute la consultante, également professeure au sein de l'IAE Université Nice Côte d'Azur, et qui présentait l'outil DISC aux autres membres DCF lors de cette matinale organisée à l'Hôtel Campanile de Nice.

DISC est l'acronyme de Dominant, Influent, Stable et Conforme, quatre adjectifs correspondant aux quatre grands types de personnalités que l'on trouve parmi les travailleurs. Chaque type de personnalité s'accompagne d'une couleur : rouge pour Dominant, jaune pour Influent, vert pour Stable et bleu pour Conforme. Les couleurs impliquent des différences de rythmes : « *Certains vont se jeter dans l'action alors que d'autres vont demander un temps de réflexion, ce qui peut provoquer des tensions* », a souligné Laurence Bromberg pendant sa présentation. D'autres adjectifs viennent compléter ces traits de personnalités : fonceur, énergique, rapide, direct, indépendant et exigeant pour la personne domi-



De gauche à droite : Natacha Fréneaux, présidente DCF Côte d'Azur, avec Siegfried Haack, Annabel Valade, Laurence Bromberg et Eric Desandre

nante ; expansif, enthousiaste, communicatif, démonstratif, sociable et tonique pour la personne influente ; attentionné, calme, coopérant, patient, modeste et fiable pour la personne stable ; et précis, réservé, formel, analytique, prudent et réfléchi pour l'individu conforme.

Compréhension

Laurence Bromberg a tenu à préciser qu'aucun trait de personnalité n'était meilleur

qu'un autre. « *La clé, c'est la compréhension de la différence, son acceptation, et ensuite l'adaptation, expose-t-elle. Si j'ai un quelconque bénéfice à en retirer, quel travail dois-je faire pour parler à un rouge, un jaune, un vert ou un bleu ? Est-ce que je suis en train de parler de collaborateurs, de clients... ? Combien de ventes vais-je gagner le mois prochain parce que je me serais adaptée à quelqu'un qui n'a pas ma couleur ?* », résume Laurence Bromberg. Cela se traduit par des questionnements, de l'écoute active, de l'empathie. Il convient d'essayer de comprendre le fonctionnement de l'autre.

La paternité de cette méthode de management revient au psychologue américain William Moulton Marston, également connu pour avoir créé le personnage de Wonder Woman. Il s'est inspiré des travaux de Carl Jung, psychiatre suisse et disciple de Freud, pour mettre au jour la méthode DISC à la fin des années 1920.

Mais il faudra attendre 1956 pour voir cette méthode utilisée par un médecin du travail, Walter Clark, dans un test psychologique. S'il est conseillé d'être accompagné d'un expert pour appliquer la méthode au sein de son entreprise, il peut déjà être très utile de connaître sa couleur et d'identifier celle des autres afin, déjà, de mieux se comprendre. Cela permet d'aller au-delà de la simple perception dans laquelle « *chacun détient sa vérité* ».

« *Nous ne voyons pas le monde tel qu'il est, mais tel que nous sommes* », a rappelé la consultante d'Expert Activ.

Sébastien GUINÉ



ÉDITO. Quand j'aurai 64 ans...

À l'Assemblée comme au Sénat, des cris d'orfraie émanent de tous les bancs pour dénoncer, la main sur le cœur, une atteinte intolérable au fonctionnement démocratique de notre parlement.

À droite, on affirme que ces milliers d'amendements et de sous-amendements déposés par le camp d'en face n'avaient d'autre but que de ralentir les débats de la réforme des retraites, et d'empêcher le vote au Palais du Luxembourg avant la date butoir.

À gauche, il n'y a pas de mots assez sévères pour pointer le recours à l'article 44.3 de la Constitution qui a permis aux sénateurs de voter la réforme en une seule fois au lieu de la débiter, comme un saucisson, en étudiant toutes les contributions.

Comediant, tragediant... Nous y sommes habitués depuis le début de la vie parlementaire, et ce n'est pas d'hier. Les pouvoirs ont recours à tous les dispositifs pour mettre un peu d'huile quand « ça coince ». Le gouvernement aurait à l'évidence préféré ne pas faire appel à ce 44.3 qui signe cruellement l'absence de majorité absolue dans les deux chambres. Pour respecter la pendule, il n'avait pas le moyen de faire autrement. Ce n'est quand même pas glorieux.

Après l'adoption de cette réforme, l'exécutif n'en a pas encore fini avec ce brûlot : une étude Odoxa-Backbone-Consulting réalisée pour Le Figaro montre que 57 % des Français sont pour la poursuite de la mobilisation et se disent même prêts à en payer les désagréments en allant au boulot à pied plutôt qu'en tram-train-métro. S'ils ne sont donc pas résignés, jusqu'à quand resteront-ils dans cet état d'esprit combatif ?

Le gouvernement compte sur le temps qui finit par cicatrifier les plaies. Mais le même sondage Odoxa montre aussi que l'opinion publique créditerait l'Élysée et Matignon de la responsabilité d'une énième chienlit, façon blocage du pays ou gilets jaunes. Après les effets de manches et les rodomontades dans les hémicycles, le plus dur est, peut-être, encore à venir...

oOo

Devant un tribunal, quel est le tarif pour un bras d'honneur ? Et pour deux bras d'honneur (puisque'il y a donc récidive) ? Et pour trois bras d'honneur (récidive de la récidive) ? Questions transmises au ministre de la Justice, bien placé pour apporter un éclairage sur le sujet...

oOo

Lorsqu'encore adolescent Mc Cartney composa sur le piano familial « *When I'm Sixty-four* » (« quand j'aurai 64 ans ») gravé sur l'album *Sergeant Pepper's*, il pensait à son père et non pas à l'âge du report du départ à la retraite en France. Dans cette chanson, le bassiste joufflu des Beatles s'interroge sur ce futur encore lointain pour lui à l'époque et se demande s'ils s'aimeront toujours avec sa bien-aimée (« *Who could ask for more ?* » Qui en demanderait davantage ?, « *Will you still need me, will you still feed me ?* », Auras-tu encore besoin de moi, me feras-tu encore à manger ? « *When I'm Sixty-four* » Lorsque j'aurai soixante-quatre ans).

La coïncidence est amusante : pour Sir Paul, cet âge précis a été choisi pour la facilité de la rime. En aucun cas, cela ne constituait un soutien, même prémonitoire, à la réforme des retraites. Let it be !

J.-M. CHEVALIER



Toutes les Alpes-Maritimes en ALERTE SÉCHERESSE

Le préfet **Bernard Gonzalez** a décidé lundi 13 mars de placer l'ensemble du département en alerte sécheresse, au moins jusqu'au 30 avril prochain. Cela a pour conséquence les interdictions suivantes : l'arrosage en journée (entre 8h et 20h), le lavage de sa voiture (les stations équipées de matériel haute pression et de recyclage de l'eau sont autorisées) ou encore le remplissage de sa piscine (sauf pour un premier remplissage et si le chantier a démarré avant le déclenchement de l'alerte). La mise à niveau des piscines est autorisée. Quelques jours avant l'arrêté préfectoral, **Pascal Jobert**, Directeur départemental des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, avait indiqué que la situation de la ressource en eau dans les Alpes-Maritimes était « *inquiétante* », avec un déficit de recharge d'environ 50 %, comparable à celui de l'année dernière. Les prochains stades pour la sécheresse sont l'alerte renforcée et la crise. Pour décider d'un passage à un stade supérieur, le préfet s'appuie sur les échanges issus du comité de gestion de ressource en eau, qui regroupe les collectivités, la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, la CCI Nice Côte d'Azur,



des associations et les gestionnaires d'eau. Aux côtés de Pascal Jobert, **Pierre Boutot**, Chef du service eau, agriculture, forêt et espaces naturels de la Direction des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, avait souligné que les débits des cours d'eau étaient « *très bas pour la saison, plus bas qu'à la même époque de l'année dernière* ». **Damien Griffaut**, Responsable adjoint des services Prévision et Climatologie chez Météo-France, avait confirmé les annonces à propos de 2022 « *année la plus chaude jamais mesurée en France* ». Les Alpes-Maritimes ne

font pas exception à la règle et 2022 a même été l'année la plus sèche après 2017 et 2007. Ce qui fait que cette sécheresse est « *exceptionnelle* » c'est sa durée car elle dure depuis deux ans, avait assuré le responsable de Météo-France. Début mars, le cumul moyen dans le département était de 377 mm pour une normale de 681 mm de septembre à mars. Pour les mois d'avril et mai, l'institut météorologique n'a pas de « *scénario privilégié* » au sujet des précipitations pour l'instant.

Sébastien GUINÉ

BÂTONNAT DE NICE 2024-2025 :

Les avocats niçois voteront le 23 mars, et éventuellement le 30, pour élire leurs Bâtonnier

Emmanuel Brancaloni et Valérie Serra : « Rigueur, cohésion et entraide »

Ils se connaissent depuis longtemps et considèrent cette candidature comme une suite logique à tous leurs engagements auprès de leurs confrères.

Pourquoi souhaitez-vous devenir Bâtonnier et Vice-Bâtonnière ?

- **Emmanuel Brancaloni** : Je suis avocat depuis le 3 janvier 2000 et je suis investi à l'Ordre depuis le 1er janvier 2014. Depuis cette date, je n'ai jamais cessé de m'occuper de mes confrères et d'être à leur service. J'ai été au service des différents bâtonniers qui se sont succédé, dans la continuité et le prolongement de leur action. Ils m'ont tous fait confiance. Je me suis engagé particulièrement à l'égard des confrères en difficulté. C'est une préoccupation qui revêt toute son importance, compte tenu de la sortie de la période Covid. J'ai été confronté aux difficultés et aux souffrances des confrères. (...) Pour l'essentiel, il s'agissait de difficultés financières. Personne n'échappe aux difficultés du temps. (...) Cela m'a beaucoup apporté humainement et professionnellement. Mes différents mandats m'ont aussi permis d'apprécier la charge que peut représenter au quotidien la gestion d'un ordre professionnel comme celui des avocats au Barreau de Nice, avec 1 300 confrères et une quinzaine de salariés en tout. Mais c'est une charge qui est passionnante. Le moteur, c'est l'envie.

Après plusieurs années au service des confrères, la décision a été prise de manière très naturelle.

- **Valérie Serra** : J'ai eu un déclin pendant le confinement. En 2021, j'ai eu 50 ans et j'avais 25 ans de barre. C'était un peu l'heure du bilan pendant cette période de temps mort.

Cela m'a permis de réfléchir au sens que je voulais donner à ma vie professionnelle et j'ai eu envie de m'investir davantage pour mes confrères. Par le passé j'ai eu



©S.G

l'occasion de défendre tant au civil qu'au pénal certains confrères mais il m'est apparu évident de m'engager davantage. Aujourd'hui je suis membre du Conseil de l'Ordre et je travaille dans différentes commissions qui sont vraiment très intéressantes : taxation des honoraires, relations avec les justiciables, confrères en difficulté et droits de l'Homme.

Et lorsque Me Brancaloni m'a sollicitée pour envisager le Bâtonnat cela m'a paru évident, pour deux choses : parce que c'est le prolongement du parcours que j'ai souhaité suivre après cette longue réflexion et parce que c'est Emmanuel Brancaloni, que je connais depuis une vingtaine d'années et dans lequel j'ai entièrement confiance. C'est un honneur pour moi de faire équipe avec lui. On s'apporte mutuellement.

Est-il désormais devenu incontournable à Nice d'avoir un Bâtonnier et un Vice-Bâtonnier ?

- **Me Brancaloni** : Il nous semble que oui. Pour une rai-

son simple : c'est que la charge de Bâtonnier a beaucoup évolué ces dernières années. C'est devenu un travail à plein temps, extrêmement technique. Si on veut vraiment être efficaces et disponibles pour les confrères, on a besoin d'être deux. C'est une charge qu'on ne peut plus assumer seul. Nous devons à nos confrères de la disponibilité et de l'écoute.

- **Me Serra** : C'est un atout pour tout le monde. C'est un atout pour les confrères parce que nous avons deux sensibilités différentes. C'est un atout pour le personnel de l'Ordre parce qu'il faut aussi leur consacrer du temps. (...) Nous souhaitons être présents à l'Ordre tous les jours, à tour de rôle. La porte sera ouverte.

Quels sont les deux ou trois axes majeurs de votre candidature ?

- **Me Brancaloni** : Ce qui est surtout important, c'est l'esprit dans lequel nous allons travailler. Nous voulons de la rigueur

dans la fonction, dans l'application de nos règles, dans la gestion comptable. Nous voulons de la cohésion au sein du Barreau. Nous avons fait le constat d'une atomisation des confrères. Chacun est dans son coin. Nous voulons également un esprit d'entraide, de solidarité entre les confrères. Rigueur, cohésion et entraide.

- **Me Serra** : De la rigueur et de la bienveillance.

- **Me Brancaloni** : La rigueur n'est pas le rigorisme. Ce que les confrères attendent, c'est que nos règles professionnelles soient respectées.

Dans votre profession de foi, vous évoquez quelques éléments de votre vie privée : l'importance de la musique pour vous Me Serra et des livres pour vous Me Brancaloni. Quels livres et quels artistes vous ont marqués récemment ?

- **Me Serra** : Je suis plutôt rock mais un artiste qui m'a vraiment étonnée c'est Gérard Depardieu chantant Barbara. J'ai été bluffée, touchée. Même chose pour Francis Cabrel. Deux coups de cœur étonnants. Autrement, les artistes qui m'ont vraiment impressionnée, ce sont Bruce Springsteen et Metallica.

- **Me Brancaloni** : J'ai terminé de lire « Le livre de l'intranquillité » de Fernando Pessoa, qui est un très beau livre, très profond. Et je suis en train de lire le livre de mon confrère parisien et ami Emmanuel Pierrat qui s'appelle « Quand les avocats font l'histoire ». Une chronique des avocats qui ont fait l'histoire, les grands noms du Barreau, les avocats qui ont fait de la politique...

Propos recueillis par
Sébastien GUINÉ

Les candidatures peuvent être prises en compte jusqu'au 17 mars. Si d'autres avocats ven-

Pourquoi ils sont candidats

et Vice-Bâtonnier 2024-2025. Rencontre avec, pour l'heure, les quatre candidats.

Stéphanie Hobsterdre Hautecoeur et Frédéric Morisset : « Bienveillance et proximité »

Ils ont déjà travaillé ensemble et ils souhaitent faire profiter leurs confrères d'un travail qui s'est avéré « constructif ».

Pourquoi avez-vous décidé d'être candidats et comment s'est constitué le binôme ?

- **Stéphanie Hobsterdre Hautecoeur** : C'est moi qui ai sollicité Frédéric Morisset. C'est à lui que je dois mon implication à l'Ordre des avocats puisqu'il était venu me chercher il y a quatre ans pour présenter notre candidature en binôme à l'Ordre des avocats. Ce que j'ai trouvé à l'Ordre des avocats m'a intéressée, passionnée même. Je me suis pleinement investie et j'ai persévéré sur un deuxième mandat. Pour cette élection, c'est une réflexion mûrie et puis il y a quelque chose d'anecdotique mais d'intéressant : lorsque j'étais dans la salle du Conseil de l'Ordre, je parcourais des yeux le tableau de tous les Bâtonniers et je me suis rendu compte que depuis 163 ans, il n'y avait eu que deux femmes Bâtonnières et que depuis que le système des binômes existe, il n'y a jamais eu de femmes mises en avant. Elles sont toujours proposées pour être Vice-Bâtonnière.

Je me suis dit et si nous faisons le pari d'inverser la tendance. Je me suis alors mise à la recherche d'un volontaire pour partager l'aventure. J'ai été agréablement surprise du bon accueil réservé à cette idée, Frédéric a été emballé. Le fait que le binôme soit inversé n'est pas pour autant l'essentiel de notre candidature. Elle est motivée par bien d'autres choses, comme la continuité de notre travail à l'Ordre. Je suis impliquée dans de nombreux projets et je souhaite m'impliquer encore plus.

- **Frédéric Morisset** : J'ai été membre du Conseil de l'Ordre de 2010 à 2012 et pendant ce mandat de trois ans j'ai eu la chance, le privilège même, d'avoir comme Bâtonniers Me Patrick Le Donne et Me Marie-Christine Mouchan. J'ai



©S.G

vu le travail formidable qu'elle a fait pendant ces années. Ensuite, pendant quelques années, je n'ai plus été membre du Conseil de l'Ordre. J'y suis revenu avec Stéphanie Hobsterdre Hautecoeur en binôme de 2020 à 2022. Mon mandat s'est arrêté au 31 décembre 2022 mais je reste membre du Conseil d'administration de la CARPA et membre de nombreuses commissions, notamment la commission Structures et la commission Communication, qui sont des sujets qui me tiennent à cœur.

Quand Stéphanie m'a proposé d'être son vice-bâtonnier, la réponse a été instantanée. Cela me semblait une évidence. En travaillant avec elle pendant plusieurs années au sein du Conseil de l'Ordre, j'ai pu constater sa force de travail, son implication et son attachement aux valeurs qui font la spécificité de notre profession. Le fait d'être Vice-Bâtonnier ne me pose aucun problème. En 2023, la question ne devrait même pas se poser.

Quels sont les deux ou trois priorités de votre candidature ?

- **Me Hobsterdre Hautecoeur** : Notre programme est axé sur la bienveillance et sur la proximité. Le mot bienveillance est un peu galvaudé mais nous sommes rendu compte, dans le cadre de nos fonctions, qu'il y avait des difficultés nouvelles dans ce métier, qui sont surtout financières, économiques, en raison de la conjoncture. Nous sommes très nombreux et les jeunes rencontrent des difficultés que nous n'avions pas quand nous avons débuté. Nos confrères doivent savoir que nous aurons toujours une oreille bienveillante et que nous essayerons toujours de trouver des solutions favorables. La proximité, ce sont tous les services dont ils peuvent avoir besoin, au Palais ou dans leurs rapports avec les magistrats ou avec l'Ordre et dans leur exercice quotidien.

- **Me Morisset** : Le fait qu'il y ait beaucoup de jeunes qui désirent revêtir la robe, cela nous ravit. Mais par rapport à cela, notre idée est de pousser le Barreau à investir tous les champs d'activité sur lesquels il n'est pas encore assez présent : les mandats de transaction immobilière, la justice collaborative, amiable... Nous voulons faire grossir le gâteau.

Dans leur profession de foi, les autres candidats ont confié quelques passions personnelles. Quelles sont les vôtres ?

- **Me Hobsterdre Hautecoeur** : Je peux faire des kilomètres pour aller à un concert de rock mais aussi aller jusqu'à Amsterdam pour voir une exposition de Vermeer. Et j'ai une passion pour New York.

- **Me Morisset** : En dehors de ma passion pour le métier, j'ai une passion pour le sport. J'essaie d'en faire régulièrement. Je me déplace beaucoup à vélo et je pratique les sports de combat depuis de nombreuses années. J'ai passé ma ceinture noire de karaté l'année dernière.

Propos recueillis par Sébastien GUINÉ

naient à se présenter, nous leur donnerions évidemment la parole, sur notre site internet.

>> Veni, vidi... VITE DIT ! <<

- **VASTE PROGRAMME** : La Commission européenne a l'ambition de « préparer des actions visant à renforcer l'entrepreneuriat innovant dans les zones rurales ». Il s'agit ni plus ni moins que de favoriser l'installation de startups dans nos petits patelins. Lorsque l'on voit en France la « diagonale du vide » et des villages qui se dépeuplent jusqu'à perdre leur école et leur bistrot, on peut se dire que l'intention est bonne mais qu'il ne sera pas évident de la traduire dans les faits...

- **TRAIN** : « Nous sommes devant un mur d'investissements ». Sénateur des A-M et rapporteur du budget ferroviaire au palais du Luxembourg, **Philippe Tabarot**, se réjouit bien sûr du plan de 100 milliards annoncé récemment par **Élisabeth Borne**. Mais il veille à ce que l'avenir du train ne se limite pas à des effets d'annonce spectaculaires non suivis d'effets. Sinon tous les beaux projets pourraient dérailler et une grande partie du réseau rester dans l'état médiocre qui est le sien aujourd'hui.

- **TOURISME** : Pas un seul village de la région Sud-Paca dans la liste des dix communes rurales les « plus accueillantes » pour les projets de vacances de Pâques et



©Faculté de droit Nice

Le doyen Xavier Latour a présidé la cérémonie de remise des diplômes sanctionnant la formation des médiateurs. Elle a permis aux étudiants d'acquérir les outils nécessaires à cette pratique et de maîtriser le cadre juridique de ce mode de résolution des conflits nationaux et transfrontaliers.

les ponts du mois de mai ! On ne sait pas comment Airbnb a dressé son palmarès, opportunément dévoilé au Salon de l'agriculture, mais il nous semble qu'on pourrait trouver sans avoir beaucoup à chercher des bourgs de Provence - Côte d'Azur qui « valent le déplacement » comme disent les guides...

- **CULTURE** : Comme pour la Coupe de France qui voit régulièrement un Petit Poucet se glisser dans le dernier carré aux côtés des grosses cylindrées, la modeste ville de Bourges (Cher), 80 000 habitants, s'est qualifiée pour le titre de Capitale de la culture européenne aux côtés

de Rouen, Montpellier et Clermont-Ferrand. Les Berrichons ont préparé de longue date un dossier sérieux, montrant un engagement sans faille avec leur fameux Printemps, la récente ouverture de leur nouvelle Maison de la culture et la réfection de leurs principaux musées. Des arguments qui ont pesé lourd dans la décision du jury.

- **SOLIDAIRE** : La Ville de Nice renouvelle son soutien à **Pinar Selek**, universitaire, écrivaine et militante franco-turque, « qui subit depuis 25 ans un acharnement judiciaire de la part de l'État turc ». À travers le cas de cette sociologue, la capitale de la Côte

d'Azur défend « tous les objecteurs de conscience, ceux qui sont victimes d'abus, de répressions, de terreur dans un régime autoritaire dont la priorité est de faire taire toute contestation ». Nice, où vit Pinar Selek depuis quinze ans, sera représentée dans la délégation internationale qui se rendra au procès à Istanbul le 31 mars.

- **MUSIQUE** : Les « Nuits carées » d'Antibes viennent de dévoiler leur programmation pour leur nouvelle édition qui se déroulera sur le Pré des pêcheurs du 22 au 24 juin. Une affiche de nature à séduire la jeunesse avec Prince Wally, Siloh, Bianca Costa, Kolinga, Stéphan Eicher, Emily Simon, Pierre de Maere ou encore Cara. Tout cela sent déjà bon les vacances, même si les dates retenues se télescopent un tantinet avec les examens de fin d'année et les concours. Mais quand on aime...

- **VERTS ET VERRES** : Comme chaque année, la Ville de Mougins organise la Saint Patrick et va devenir le 17 mars « un pub à ciel ouvert ». Musique traditionnelle irlandaise au menu, bien sûr, et aussi des concerts de rock, pour lever le verre de bière (avec modération) en l'honneur du protecteur de l'île verte. Santé !

Les chefs d'entreprise inquiets pour leurs MARGES

C'est la première préoccupation qui ressort des résultats d'une enquête de la Banque de France auprès de 1 500 chefs d'entreprise de la région Sud PACA. Ils sont nombreux à se demander comment ils vont réussir à maintenir leurs marges en 2023.

« L'économie régionale a fait preuve de résilience en 2022 avec une progression des chiffres d'affaires, en volumes et avec un effet prix », a souligné **Vincent Massol**, adjoint au Directeur départemental de la Banque de France **Christian Delhomme**, lors d'une conférence de presse organisée le 7 mars. « Un quart des entreprises ont pu accroître leur rentabilité », a-t-il ajouté. Mais pour 2023, les nuages s'amoncellent et ils sont nombreux.

Si les dirigeants ont plutôt confiance dans leur entreprise, à 64 % (en février 2023 selon des chiffres de la CCI Nice Côte d'Azur) ils n'ont pas confiance dans l'économie française (30 %) et encore moins dans l'économie mondiale



©SG

(26 %). Pour expliquer cela, **Christian Delhomme** avance la « poussée inflationniste que nous connaissons partout dans le monde, une inflation plus large maintenant », qui ne touche plus seulement le secteur de l'énergie. Cette inflation ne devrait diminuer qu'à partir du second semestre de l'année et se rapprocher des 2 % qu'en 2024 ou 2025. Elle pèse sur

les trésoreries des entreprises, déjà contraintes pour certaines par le remboursement des PGE accordés pendant la crise sanitaire.

« Les perspectives 2023 sont mauvaises » pour les entreprises azuréennes, affirme **Jean-Pierre Savarino**. Dans l'industrie, il évoque « une forte dégradation anticipée au cours des prochains mois » notamment en raison du coût de l'énergie. « Il y a également l'inquiétude de perdre une main d'œuvre qualifiée car il existe des surenchères en raison des difficultés de recrutement », relève le président de la CCI Nice Côte d'Azur.

Dans le secteur de la construction, les entreprises, dont les marges sont déjà limitées, s'inquiètent du report des projets, conséquence de la dégradation des finances publiques. Enfin pour la branche commerce, les chefs d'entreprise redoutent un recul de la consommation dans les prochains mois.

Sébastien GUINÉ

FORMATION UJA NICE Droit du travail

L'UJA de Nice innove dans ses thèmes de formation et présente une formation dispensée par un confrère dont les qualités en la matière sont indiscutables sur le thème « **Mon premier dossier en droit du travail.** »

La formation aura lieu le 31 mars 2023 de 18h à 20h et sera animée par **Maître Alexandra Marie Miguel**, avocat au Barreau de Nice.

Les inscriptions se font sur la page HelloAsso de l'UJA. Possibilité de suivre la formation en visio ; le lien vous sera transmis sur demande de votre part à contact@ujadnice.fr

BÂTONNAT DE NICE Débat des candidats

L'UJA de Nice organise le traditionnel débat des candidats au bâtonnat.

Cette année le débat pourra également être suivi en visio. Les candidats se retrouveront à la Bibliothèque des Avocats, afin de répondre aux questions sur leurs programmes, leurs aspirations pour le Barreau de Nice. Le débat se tiendra le **20 Mars 2023 à 18h** à la bibliothèque de l'ordre des avocats. Les candidats au bâtonnat de Nice ont jusqu'au 17 mars pour déclarer leur candidature.

<https://meet.jit.si/debatbatonnat06>

MÉTIER DU DROIT : Table ronde à la Fac



OUVERTE À TOUS LES ÉTUDIANTS

TABLE RONDE DES MÉTIER DU DROIT

LUNDI 27 MARS À 18H30

AMPHITHÉÂTRE BONNECARRÈRE

La Clinique juridique Nice Côte d'Azur organise une table ronde sur les métiers du droit le 27 mars à 18h30 à la Faculté de droit.

Cette table ronde sera animée par des professionnels emblématiques de la Clinique juridique qui présenteront chacun leur métier :

- Professeur agrégé avec **Mme Eva Mouial - Bassilana** (Vice-Doyenne de la Faculté de droit et marraine de la promotion 2022-2023 de la clinique juridique)

- Avocat d'affaires avec **Me Marielle Walicki**

- Juriste d'entreprise avec **M. Didier Langlois**

- Commissaire de justice avec **Me Éric Bruneau**

Entrée libre.

PHILIPPE TABAROT, rapporteur d'une mission sur les ZFE au Sénat

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat lance une mission « Flash » pour renforcer l'acceptabilité des ZFE. Les zones à faibles émissions mobilité (ZFEM), créées par la loi d'orientation des mobilités de 2019 et renforcées par la loi « Climat et résilience » de 2021, sont, partout où elles sont mises en œuvre, sources de vives inquiétudes et de lourdes incompréhensions. Manque de communication et de pédagogie sur la mesure, insuffisance de l'offre alternative aux véhicules thermiques, risque de creusement des inégalités sociales voire de fractures territoriales, absence de moyens de contrôle : autant d'angles morts qui cristallisent les tensions et font de cette mesure une « bombe sociale à retardement ». Indépendamment de leur appartenance politique, de nombreux élus locaux et nationaux élèvent la voix et dénoncent la très faible acceptabilité de cette mesure.

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a dans ces conditions décidé de lancer une mission « flash » sur le sujet. Son rapporteur, **Philippe Tabarot**, sénateur des Alpes-Maritimes, entend aller à la rencontre des



élus locaux, des riverains et professionnels concernés par la mesure, mais également des principaux acteurs de la décarbonation

du transport routier et s'inspirer d'autres modèles européens afin d'identifier des propositions réalistes et équilibrées conciliant amélioration de la qualité de l'air dans nos agglomérations et acceptabilité sociale.

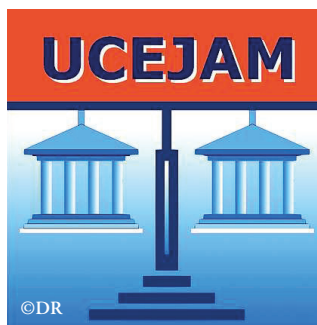
Pour rappel : Actuellement, 11 métropoles ont mis en place une zone à faibles émissions mobilité (ZFEM) : Grand Paris, Lyon, Aix-Marseille, Toulouse, Nice, Montpellier, Strasbourg, Grenoble, Rouen, Reims et Saint-Étienne. Dans ces zones, la circulation des véhicules les plus polluants peut être limitée et la prime à la conversion peut bénéficier d'un supplément. D'ici 2025, les 43 agglomérations de plus de 150 000 habitants devront avoir instauré une ZFE-m.



FORMATION UCEJAM : "Les garanties et les expertises civiles"

La Compagnie des Experts UCEJAM organise sa prochaine formation le 23 mars de 18h à 20h. Le sujet de la formation sera : "Les garanties évoquées dans les expertises civiles : durée, étendue, conséquences dans les domaines du bâtiment, de la gestion immobilière, de l'économie et de la finance, de l'industrie, de la santé".

Sans que cette liste soit exhaustive, les garanties abordées seront : garanties légales, contractuelles, des vices cachés, de défaut de conformité, du produit défectueux, décennale, en matière de santé.



Intervenants

- **Maître Jean-Raphaël Demarchi**, Maître de conférence à la Faculté de Droit, Avocat au Barreau de Nice.

- **Maître Véronique Esteve**, Avocat au Barreau de Nice.

- **Maître Jean-Paul Manin**, Avocat au Barreau de Grasse.

- **Maître Hervé Zuelgaray**, Avocat au Barreau de Nice.

La durée prévue de la séance étant de 2 Heures, 20 minutes seront consacrées à un temps d'échange questions-réponses.

À noter : En raison de travaux à la faculté de droit, la formation se tiendra à titre exceptionnel à la Faculté de Médecine de NICE, Campus Pasteur Amphithéâtre 5, à Nice.

NICE CLIMAT SUMMIT : Les villes doivent être actrices du changement

Organisé par la Métropole de Nice Côte d'Azur, la Ville de Nice et La Tribune, Nice Climate Summit se tiendra les 28 et 29 septembre 2023, au Palais de la Méditerranée, à Nice. Ce sera un des premiers événements internationaux consacré à la biodiversité et au climat, fondé sur la recherche et l'innovation, avec en première ligne les villes, comme actrices du changement.

Ce sommet a vocation à être un véritable lieu de réflexion et d'échanges consacré aux enjeux de la lutte contre le changement climatique et à la protection de la biodiversité, en réunissant experts du monde économique, scientifique, politique, des universitaires, des chercheurs internationaux, des personnalités reconnues pour leur engagement, des citoyens investis dans des solutions innovantes, ou encore des personnalités politiques de haut niveau.

Ville internationale, au carrefour de la Méditerranée, Nice a été choisie par l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour accueillir la 3e Conférence des Nations Unies sur les Océans en juin 2025 pour le compte de la France et du Costa Rica, signe de l'engagement de la Cité pour construire des solutions durables contre les conséquences du changement climatique et en faveur de la préservation de la biodiversité. L'organisation du Nice Climate Summit s'inscrit dans cette perspective.



©Ville de Nice

Christian Estrosi et Jean-Christophe Tortora, président de La Tribune ont annoncé l'événement à l'occasion du MIPIM 2023

Lors de l'annonce de l'événement au MIPIM Christian Estrosi, Maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, Président délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a déclaré : « Le réchauffement climatique est planétaire, et nous devons collectivement tout mettre en œuvre pour atténuer ce changement et nous adapter à ses conséquences. L'échelle locale est la plus à même d'apporter des réponses concrètes à ces défis, au plus près des réalités quotidiennes. En tant que maire de grande ville, et président d'une métropole à la

fois littorale et montagnarde, urbaine et rurale, particulièrement exposée aux événements climatiques extrêmes, mon premier rôle est de protéger nos activités et nos populations. (...) Ce Sommet pour le Climat rassemblera l'ensemble des acteurs de la transition, les décideurs publics et privés, les porteurs de projets et d'innovations autour d'une programmation ambitieuse, à portée européenne et internationale, dans le but de faire émerger des solutions concrètes en faveur de la transition écologique. »

EAUX USÉES : La Métropole NCA prête à les réutiliser dès l'été 2023

Christophe Béchu ministre de la Transition écologique en déplacement à Cannes pour l'ouverture du MIPIM a annoncé la volonté du gouvernement d'accélérer sur la réutilisation des eaux usées traitées. Les villes d'Antibes, Cannes, Nice et la Région Sud attendaient des avancées sur le sujet depuis plusieurs mois. Christian Estrosi, maire de Nice et président de la Métropole Nice Côte d'Azur s'est félicité au Mipim de cette annonce du gouvernement et a tenu à rappeler « qu'il ne pouvait pas y avoir d'avenir et d'attractivité pour un territoire, si nous ne garantissons pas le verdissement d'un côté et la protection de nos ressources en eau et de nos littoraux de l'autre. »

Dès la publication du décret, Christian Estrosi a confirmé que la Métropole Nice Côte d'Azur va accélérer le déploiement de ce dispositif, d'abord par l'expérimentation, cet été, d'une première unité de réutilisation des eaux usées traitées sur la station Haliotis, projet déjà déposé auprès des services de l'État depuis plusieurs semaines. Cette expérimentation vise à arroser les espaces verts de la station et ceux du parc Carras attenant. La



©DR

Métropole va également demander les autorisations nécessaires afin de pouvoir utiliser des camions citernes mobiles qui partiront d'Haliotis pour arroser d'autres espaces publics urbains grâce à cette nouvelle unité. Elle va également étudier la faisabilité d'un branchement sur les espaces verts du Parc Phoenix, et a d'ores et déjà inclus une unité de traitement dédiée dans le projet Haliotis II, à hauteur de 4,8 millions de mètres cube par an. Dans cette logique que la Métropole est candidate au nouveau Fonds Vert, mis à disposition

par le Gouvernement qui va permettre de financer les projets d'aménagement verts et innovants ambitieux.

Le ministre de la Transition écologique a également confirmé qu'il présenterait aux côtés d'Élisabeth Borne le "plan Eau" dans quelques jours. Ce plan, attendu depuis plusieurs mois, devrait proposer une cinquantaine de mesures pour œuvrer à la préservation des ressources en eau et inciter à des changements de consommation.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Selon l'Arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le prix du caractère pour l'année 2023 est de 0,183 € hors taxe dans les Alpes-Maritimes.

208130



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS (CACPL)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

POUR LA MISE EN PLACE DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LES TERRAINS D'ASSIETTE OU D'ACCÈS AUX OUVRAGES CONSTITUTIFS DU SYSTÈME D'ENDIGEMENT DÉNOMMÉ « ÉCHANGEUR A8 » PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS, SUR LES COMMUNES DE CANNES ET MANDELIEU-LA-NAPOULE

DEMANDEUR : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS (CACPL)

Le Préfet des Alpes-Maritimes Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite informe le public qu'il sera procédé sur le territoire des communes de Cannes et de Mandelieu-La Napoule à une enquête publique pour la mise en place de servitudes d'utilité publique sur les terrains d'assiette ou d'accès aux ouvrages constitutifs du système d'endiguement dénommé « Échangeur A8 », par la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, sur une durée de 32 jours

Du lundi 3 avril 2023 à 9h00 au jeudi 4 mai 2023 à 12h00 inclus

L'enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et de recueillir ses observations et propositions relatives à la mise en place des servitudes d'utilité publique ou d'accès constitutifs du système d'endiguement de l'échangeur A8, situé sur les communes de CANNES et de MANDELIEU-LA-NAPOULE.

Par décision n°E23000003/06 de la présidente du tribunal administratif de Nice, Monsieur Guy HERON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique.

Le siège de l'enquête publique est établi au siège de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, au 28 boulevard du Midi Louise Moreau, 06150 CANNES.

LE PUBLIC POURRA PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE, SELON LES MODALITÉS SUIVANTES :

- Le dossier d'enquête publique sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public des lieux suivants :

- Au format papier : Siège de la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins : 28 boulevard du Midi Louise Moreau, 06150 CANNES

- Au format papier et numérique en mairie principale de MANDELIEU-LA NAPOULE : Av. de la République, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE

- Au format papier et numérique en Mairie annexe de Ranguin : 21 av. Victor Hugo, 06150 CANNES

- De plus, le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique sur les sites internet de la préfecture des Alpes-Maritimes et de la CACPL aux adresses suivantes :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-SUP-CACPL-endiguement-echangeur-a8>

<https://cannespaysdelerins.fr/index.php/plan-de-prevention-inondation/>

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête,

tenu à sa disposition à la mairie principale de MANDELIEU-LA NAPOULE et à la mairie annexe de Ranguin à CANNES.

Le registre d'enquête sera ouvert et sera clos par le commissaire enquêteur.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions par écrit au commissaire enquêteur, aux heures d'ouverture des lieux de consultation précités, qui les joindra au registre.

Toutes observations et propositions pourront également être envoyées par messagerie, durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : ddtm-enquete-publique-servitude-endiguement-echangeur-a8@alpes-maritimes.gouv.fr

Elles seront tenues à la disposition du public au lieu de l'enquête susvisé, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-SUP-CACPL-endiguement-echangeur-a8>

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, dans les lieux et aux horaires de permanence suivants :

- **À la mairie principale de MANDELIEU-LA NAPOULE :**

- Le mardi 4 avril 2023 matin de 9h00 à 12h00 ;

- Le vendredi 14 avril 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

- **À la mairie annexe de Ranguin à CANNES :**

- Le jeudi 13 avril 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;

- Le jeudi 4 mai 2023 matin de 9h00 à 12h00.

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes le dossier d'enquête et le registre assortis de son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents pourront également être consultés dans les mêmes conditions de délai, sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-SUP-CACPL-endiguement-echangeur-a8>

Monsieur le commissaire enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Madame la présidente du tribunal administratif de NICE.

208097

NERO-MILOS

SCI au capital de 519 000 €
52 chemin de la Levade,

06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE
RCS CANNES 410 541 536

AVIS

Aux termes d'une AGE du 01/02/2023, prenant effet ce jour, les associés ont décidé d'augmenter le capital de 1 500 000 €.

Nouveau capital : 2 019 000 €.
Validation : RCS CANNES.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

208089

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13 janvier 2023, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LES TERRASSES D'ELENA - Forme : SAS - Siège social : C/o Riviera Réalisation, 136 boulevard des Jardiniers, 06200 NICE - Objet : Promotion immobilière de logements (vente et construction) - Durée : 99 ans - Capital social : 2 000 € - Président : Monsieur Laurent GAROTTA, demeurant professionnellement C/o Riviera Réalisation, 136 boulevard des Jardiniers, 06200 NICE. Immatriculation au RCS NICE.

208091

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Jila, SARL au capital de 1 000 € en liquidation. Siège social : 37 avenue de Cannes, 06160 ANTIBES. 914 994 306 RCS ANTIBES. Le 30/12/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, M. Ali BEN SALEM, 37 avenue de Cannes, 06160 ANTIBES, de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS ANTIBES.

208090

AVIS DE DISSOLUTION

PFMP Concept, SAS au capital de 100 €. Siège social : 682 boulevard du Mercantour, 06200 NICE. 913 073 466 RCS NICE. Le 12/02/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommée liquidateur M. Frederic POUYET, 682 boulevard du Mercantour, 06200 NICE, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la société. Modification au RCS NICE.

208123

RECTIFICATIF

Suite à l'annonce n°208040 parue dans le présent journal du 09/03/2023 il fallait lire 26/01/2023 et non le 07/12/2022.

208134

MAG

SAS au capital de 10 000 €
159 route du Plan, 06130 GRASSE
RCS GRASSE 840 570 337

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une AG du 28/02/2023, prenant effet le 28/02/2023, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Monsieur Jean Paul GARDE sis 575 boulevard des Mimosas, 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation a été fixé chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Dépôt légal au RCS GRASSE.

Pour avis.

208136

AARPI MONTAGARD & ASSOCIES

Cabinet d'Avocats aux barreaux de NICE et de PARIS

Etablissement à CANNES (06400)

1 rue de Suffren

DE L'UNIVERS

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 €
Siège social : Place du Logis,
06580 PÉGOMAS
RCS GRASSE 423 476 746

RÉDUCTION DE CAPITAL

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mars 2023 les associés ont décidé de réduire le capital social d'une somme de 609,80 € par rachat des parts et annulation de 40 parts sociales détenues par les héritiers d'un associé décédé, non agréés comme associés

Ancienne mention :
Capital social : 1 524,49 €

Nouvelle mention :
Capital social : 914,69 €

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis. Le gérant.

208135



ZA Le Petit Taillis
BP20 - Route de Provens,
77320 LA FERTE GAUCHER
Tél. 01 64 20 18 09

SYLFRA

Société civile immobilière
au capital de 152 450 €
Siège social : 23 avenue de Californie,
Quartier de la Baume, 06400 CANNES
411 880 495 RCS CANNES

NOMINATION DE CO-GÉRANTE

Aux termes d'une délibération en date du 21/02/2023, l'AGE a nommé en qualité de co-gérante Madame Sophie FISZMAN-SCHWERTORFFER, demeurant 12 rue Piccini - 75116 PARIS, pour une durée illimitée à compter du 21/02/2023.

Modification sera faite au GTC de CANNES.

208093

LES MAGONIDES

Société civile immobilière
au capital de 1 000 €uros
Siège social : 50 ter Corniche Fleurie,
06200 NICE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NICE du 26/01/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : LES MAGONIDES

Siège social : 50 ter Corniche Fleurie, 06200 NICE

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 €uros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de NICE.

Gérance pour une durée illimitée : Monsieur Tarak Ghazi, Khaled TURKI, né le 14/11/1958 à SOUSSE, de nationalité Française, demeurant 50 ter Corniche Fleurie 06200 NICE est nommé premier gérant de la société.

Pour avis.

La gérance.

208095

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/02/2023, il a été constitué une SCI dénommée : SCI LAULI

Capital : 5 000 € divisé en 5 parts de 1 000 € chacune,

Siège : 710 chemin des Romarins, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE

Objet : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par voie de location ou autrement

Gérance :

- Monsieur José FARAUT demeurant 710 chemin des Romarins, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE

- Monsieur Stéphane Franck FARAUT demeurant 1692 boulevard des Mimosas, 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE (France).

Cession de parts : La cession de parts sociales doit être constatée par écrit. Elle n'est opposable aux tiers qu'après l'accomplissement de ces formalités et après publicité au registre du commerce et des sociétés. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi qu'au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant les trois quarts du capital social.

Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS CANNES.

208139

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI JUBER au capital de 1 500,00 € - 20 rue François Guisol, 06300 NICE - RCS NICE N° 448 845 982 - Par décision du gérant du 09/03/2023, prenant effet le 09/03/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 34 bd Stalingrad, 06300 NICE. Validation : RCS NICE. Pour avis. La gérance.



208092

NETT-LYNE SERVICE

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 1 000 €uros
Siège social : 11 avenue Sévigné,
06100 NICE
Siège de liquidation :
11 avenue Sévigné, 06100 NICE
502 263 213 RCS NICE

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Evelynne VAUCAMPS, demeurant 11 avenue Sévigné 06100 NICE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 11 avenue Sévigné, 06100 NICE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NICE, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis.

Le liquidateur.

208094

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/02/2023, il a été constitué une SCEA dénommée : VIOLETTE

Capital : 5 000 €

Siège : 52 chemin de la Levade, 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation d'une ou plusieurs exploitations agricoles, la vente et éventuellement la transformation, conformément aux usages agricoles, des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société.

Gérant : Monsieur Francesco VITIRITTI demeurant 52 chemin de la Levade, 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Cession de parts : La cession de parts sociales doit être constatée par écrit. Elle n'est opposable aux tiers qu'après l'accomplissement de ces formalités et après publicité au registre du commerce et des sociétés. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi qu'au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant les trois quarts du capital social.

Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS CANNES.

208108

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/01/2023, constitution d'une SARL dénommée : JY NETWORK - Capital : 500 €. Siège : 373 avenue du Fort, Le California, 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER. Objet : Agent commercial. Gérant : Mademoiselle Juliette YVER demeurant 373 avenue du Fort, Le California, 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE. Pour avis. Le représentant légal.

208096

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/02/2023, il a été constitué une SCEA dénommée : CAVIAR D'AZUR

Capital : 3 000 €

Siège : 2075 avenue de la République, 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation d'une ou plusieurs exploitations agricoles, la vente et éventuellement la transformation, conformément aux usages agricoles, des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société

Gérant : Monsieur José Patrick FARAUT demeurant 710 chemin des Romarins, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE

Cession de parts : La cession de parts sociales doit être constatée par écrit. Elle n'est opposable aux tiers qu'après l'accomplissement de ces formalités et après publicité au registre du commerce et des sociétés. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi qu'au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant les trois quarts du capital social.

Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS CANNES.

208098

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/02/2023, il a été constitué un groupement foncier agricole sous forme de société civile dénommée : GROUPE FONCIER AGRICOLE NOVY

Capital : 4 000 €

Siège : 710 chemin des Romarins, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE

Objet : La propriété, la jouissance et l'administration des immeubles et droits immobiliers à destination agricole ci-après apportés aux fins de création ou de conservation d'une ou plusieurs exploitation(s)

Gérant : Monsieur José Patrick FARAUT demeurant 710 chemin des Romarins, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE

Cession de parts : Toute mutation de parts sociales entre vifs doit être constatée par acte authentique ou sous seing privé. Tout associé peut librement céder les parts sociales qu'il détient à ses ascendants et descendants ainsi qu'à l'un quelconque des membres du groupement ou au conjoint de l'un d'eux. Les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par décision unanime.

Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS CANNES.

208150

OUVEA CONSULTING

SAS au capital de 10 000 €uros
Siège social : 26 avenue du
Maréchal Koenig, 06400 CANNES
842 593 055 RCS CANNES

AVIS DE DISSOLUTION

Le 31 janvier 2023, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Madame Jessica SINGER, demeurant 25 avenue de la Favorite, 06400 CANNES. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Mention sera faite au RCS CANNES.
Pour avis, le liquidateur.



Tél. +33 (0)4 93 80 72 72

DÉPOSEZ vos annonces à :
annonces@petitesaffiches.fr



208125

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Délai d'opposition
Article 1007 du code civil
Article 1378-1 code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 21 février 2016, Mme Vojislava JOVANOVIC, en son vivant retraitée, demeurant à NICE (06000) 39 rue Hérolid. Née à BELGRADE (Serbie), le 2 août 1941. Célibataire. Décédée à NICE (06000) (France), le 6 août 2022. A consenti un legs universel au profit de M. DUSAN MARKOVIC, employé, époux de Mme Danijela ASANIN-MARKOVIC, demeurant à BELGRADE (11000) (Serbie) DZORDZA VASINGTONA 15/2. Né à BELGRADE (Serbie) le 17 septembre 1975. Marié avec ladite épouse à la mairie de BELGRADE (Serbie) le 7 juillet 2012. De nationalité Serbe. Non résident au sens de la réglementation fiscale. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Catherine KOVACEVIC-INGLIARDI, notaire associé, titulaire d'un office notarial à la résidence de NICE, 7 bis rue Caffarelli, le 30 janvier 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître KOVACEVIC-INGLIARDI, notaire à NICE, référence CRPCEN : 06018, dans le mois suivant la réception par le tribunal judiciaire de NICE soit le 15 février 2023, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

208124

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privée du 13 mars 2023, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : VEA SPARKLING INVESTMENTS. Forme : Société par actions simplifiée. Capital : 1 000,00 Euros. Siège social : 4 boulevard de Cimiez - 06000 NICE. Objet : Activité de holding, la propriété, la gestion et l'administration, par tous moyens, de tous biens mobiliers ou immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations et parts sociales. Durée : 99 années. Transmission des actions : la transmission des actions émises par la société s'opère par un virement de compte à compte sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur le registre des mouvements coté et paraphé. Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Condition d'exercice de droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Président : Madame Valérie AMMIRATI, née le 24 décembre 1960 à PARIS (France), de nationalité Française, célibataire, demeurant 26 avenue Roi Albert 1^{er} - 06100 NICE. Immatriculation : Au RCS NICE
Pour avis.

208128

AVIS

Par délibération suivant AGE du 4 mai 2022, a été nommée gérante de la société SCI SOFANA, Siège social : NICE (06000), 93 Pte avenue Félicité Savona. Durée : 99 ans. Capital : 2 000 €, immatriculée au RCS NICE sous le n°432 989 572, Madame Laleh AMINI, née à TEHERAN (Iran), le 26/12/1970, de nationalité Française, demeurant : 93 Pte avenue Félicité Savona, NICE (06000) et en remplacement de Monsieur Fardin ALIZADE, gérant-associé suite à sa démission. Formalités : RCS NICE.



208121

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Délai d'opposition
Article 1007 du code civil
Article 1378-1 code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 10 septembre 2022,
Madame Monique Jacqueline MILLO, retraitée, demeurant à NICE (06000), 4 avenue Saint Jean Baptiste, née à CAGNES-SUR-MER (06800), le 28 novembre 1946, décédée à NICE (06000), le 9 janvier 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Carine BRIAUT-GRINDA, notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « RIGAL, SANTINI-REY et BRIAUT-GRINDA, notaires », titulaire d'un office notarial à NICE, 48 rue Gioffredo, le 7 mars 2023, duquel il résulte que la légataire universelle remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Carine BRIAUT-GRINDA, notaire à NICE, référence CRPCEN : 06058, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NICE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.

208122

LES ATELIERS

SARL au capital de 8 000 €
Siège social : Quartier Serrier
36 moyenne Corniche, 06360 ÈZE
342 477 619 RCS NICE

EXTENSION D'OBJET SOCIAL

L'AGE du 01/02/2023 a décidé d'étendre l'objet social à : L'exploitation d'un atelier de menuiserie, serrurerie-métallerie, stufferie, marbrerie et de sérigraphie. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.
Mention au RCS NICE.

208132

GMS PRIVATE TRANSFERT

SAS en liquidation
au capital de 2 000 €
247 chemin du Gaz, 06220 VALLAURIS
RCS ANTIBES 823 300 397

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision de l'associé unique du 08/03/2023, il a été décidé : D'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur Monsieur Mairis GRIGALIS, demeurant 247 chemin du Gaz, 06220 VALLAURIS pour sa gestion et de le décharger de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2022. Radiation au RCS ANTIBES.

208126



SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE PORTS DE MENTON

AVIS

SPL PORTS DE MENTON
M. Mathieu MESSINA - Président
Directeur Général
TERRE PLEIN DU NOUVEAU PORT
BÂT. DIRECTION
06500 MENTON
Tél : 04 92 01 07 30
SIRET 83487381200012
Référence acheteur : ODP-SPL-005
Objet : APPEL A CANDIDATURES EN VUE DE L'ATTRIBUTION DE DEUX AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT) DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE
Procédure :
Lot N° 1 - Lot 2 : Local n°25-26 - Superficie 72 m²

Lot N° 2 - Lot 2 : Local n° 41 - Superficie 82 m² avec terrasse de 72 m²
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60% Le contenu, le sérieux et la crédibilité de la proposition
40% Capacité des postulants, valeur économique et financière de la proposition
Remise des plis : 03/04/2023 à 17h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 13/03/2023
Pour retrouver cet avis intégral, poser des questions à l'acheteur, allez sur <http://marches-publics.info>

208127



SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE PORTS DE MENTON

AVIS

SPL PORTS DE MENTON
M. Mathieu MESSINA - Président
Directeur Général
TERRE PLEIN DU NOUVEAU PORT
BÂT. DIRECTION
06500 MENTON
Tél : 04 92 01 07 30
SIRET 83487381200012
Référence acheteur : ODP-SPL-006
Objet : APPEL A CANDIDATURES ET PROJETS POUR L'ATTRIBUTION DE DEUX AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT) POUR L'EXPLOITATION DE VOUTES SITUÉES SUR LE QUAI GARDON BENNETT ET SUR L'ESPLANADE DES SABLETTES.
Procédure :
Lot N° 1 - Lot 1 : Voûtes Quai G. Bennett 2-3 - superficie 99,06 m² avec une terrasse fermée de 100 m² et une

terrasse ouverte de 100 m²
Lot N° 2 - Lot 2 : Voûtes Sablettes 15-16 - superficie 136 m² avec une terrasse ouverte de 100 m²
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60% Propositions contenues dans le mémoire
40% Compétence du candidat, valeur économique et financière de la proposition
Remise des plis : 03/04/2023 à 17h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 13/03/2023
Pour retrouver cet avis intégral, poser des questions à l'acheteur, allez sur <http://marches-publics.info>

208105

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE L'ENSEMBLE PARISIEN - S.C.I.E.P

SCI en liquidation au capital de 20 000 €
Siège social : 283 chemin du Burel, 06250 MOUGINS
Siège de liquidation : Rue du Châtelain 34, 1050 BRUXELLES (Belgique)
751 201 682 RCS CANNES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 30/12/2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Vincent VERJUS, demeurant au siège de liquidation, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30/12/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de CANNES, en annexe au RCS.
Pour avis.
Le Liquidateur.

208131

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MCNC
Forme : Société à responsabilité limitée
Capital : 100 Euros
Siège social : 99 promenade de la Plage, 06800 CAGNES-SUR-MER.
Objet : La restauration sous toutes ses formes et le débit de boissons, et notamment, l'exploitation en qualité de franchisé, d'un ou plusieurs établissements de restauration, sous le concept « ASSIETTE AU BOEUF ».
Durée : 99 années.
Gérance :
- Monsieur José Carlos NOVAES HERNANDEZ, demeurant 6 rue du Lieutenant Colonelli - 06310 BEAULIEU-SUR-MER, Immatriculation : Au RCS ANTIBES.

208117

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'insertion n°208067 paru sur le présent journal du 9 mars 2023, concernant la société PIM'S HOLDING, 455 promenade des Anglais, porte de l'Arénas, entrée C, 06200 NICE. Il y a lieu de lire : Société de participations financières de profession libérale et non pas : Société par actions simplifiée.



208106

**PAUL & ASSOCIÉS
NOTAIRES****AVIS DE SAISINE DE
LÉGATAIRE UNIVERSEL**

Délai d'opposition
Article 1007 du code civil
Article 1378-1 code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016.

Suivant testament olographe en date du 16/09/2008

Mme LEFEBVRE Jeanine Leonie, née à TOURCOING le 06/08/1924 et décédée le 01/01/2023 à NICE, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a été déposé le 08/03/2023 au rang des minutes de Maître DUBOIS, notaire au sein de la SELAS PAUL & ASSOCIÉS, qui a reconnu que les conditions de la saisine du légataire universel sont bien remplies.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du SELAS PAUL & ASSOCIÉS. Sis à 23 bd Gambetta 06000 NICE (référence CRPCEN : n°06052) dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis. Le notaire.

208138

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/02/2023, il a été constitué sous la dénomination sociale SJC une société par actions simplifiée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes : Capital social : 500 €uros. Siège social : 67 avenue Georges Clémenceau 06220 VALLAURIS C/o PACA CONSULT. Objet social : Peinture générale, ravalement de façade nettoyage. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Président : M. JBEBLI Chadi. Demeurant : 9 bd Saint Charles étage 2, 06110 LE CANNET, de nationalité Tunisienne. Transmission des actions : Toute transmission par quelque moyen que ce soit d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et ce y compris entre associés est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant aux conditions et modalités prévues pour les décisions collectives extraordinaires. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce des sociétés d'ANTIBES.

208129

**AVIS DE
TRANSFORMATION**

S.A.R.L ZAMBETTI au capital de 114 208 €uros. Siège Social : 29 avenue Malausséna, 06000 NICE - SIRET : RCS NICE 418 629 127 000 48 - Suivant PV d'AGE en date du 01/02/2023, il a été décidé de transformer la société en SAS et de nouveaux statuts ont été adoptés à compter du 01/02/2023. La dénomination sociale est modifiée et devient ZAMBETTI NICE MALAUSSENA. La date de clôture de l'exercice social est modifiée et fixée au 31 décembre de chaque année. Les fonctions des co-gérants ont cessé du fait de la transformation. Eric ZAMBETTI demeurant à 06340 CANTARON, 107 chemin du Cayre, a été nommé en qualité de président de la SAS. Stéphanie APROSIO demeurant à 06340 CANTARON, 107 chemin du Cayre a été nommée en qualité de directrice générale de la SAS. La cession des actions est soumise à l'agrément des 2/3 des associés - Mention sera faite au RCS NICE.

208109

**AVIS DE
CONVOCATION**

Assemblée générale ordinaire de la Ligue contre le cancer des Alpes-Maritimes

Siège : 3 rue Alfred Mortier, 06000 NICE
Date : **Jeudi 13 avril 2023**

Horaires : 9h

Lieu : Pathé Libération 6 place Charles Pasqua, 06000 NICE

Au programme :
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale électorale du 12 avril 2022

- Rapport moral du président - Vote
- Rapport d'activités - Vote
- Rapport financier, interventions du commissaire aux comptes et de l'expert-comptable et approbation des comptes - Vote

- Election des administrateurs en fin de mandat et des nouveaux candidats

- Inscriptions obligatoires et renseignements par e-mail : aline.baratoux@ligue-cancer.net ou par téléphone au 04 97 20 20 49. Les comptes peuvent être transmis sur demande à l'adresse électronique indiquée.

208107

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte SSP du 07/03/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ANORA

Objet social : Création, acquisition, location, prise en location-gérance de tous fonds de commerce, prise à bail, installation, exploitation de tous établissements se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus.

Siège social :

33 boulevard du Général Leclerc C/o ASCOT DOMICILIATION, 06240 BEAUSOLEIL.

Capital : 5 000 €

Durée : 99 ans

Président : M. MARTIROSOV Andrey, demeurant 3 Parakas str, Poscidon village 28 Chloraka, Paphos CHYPRE.

Directeur Général : Mme SAEED ALI KHADIM ALMHEIRI Noora, demeurant Umm el sheif - Street 17A Villa 3 - Pobox 211055 DUBAI UAE.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, chaque action donnant droit à une voix

Clause d'agrément : Toute cession d'actions, même entre associés, est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés

Immatriculation au RCS NICE.

208119

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Suivant acte SSP du 03/03/2023, il a été constituée une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « SCI CLERMART »

Siège social : 47 boulevard Général Louis Delfino - 06300 NICE

Capital social : 200 €

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée : 99 ans

Gérant : Madame Claire LOPETRONE demeurant 47 boulevard Général Louis Delfino, 06300 NICE

Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés

Immatriculation : Au RCS NICE.



208114

**ACCEPTATION
SUCCESSION
À CONCURRENCE
DE L'ACTIF NET**

Déclaration d'aliénation

Suivant acte reçu par Maître ATANASOVA, notaire associé membre de la société par actions simplifiée « MOTTET & ASSOCIÉS », titulaire de l'office notarial à la résidence de BEAULIEU-SUR-MER (06310), 1 rue Salisbury, le 28 février 2023, Monsieur Stefano GROSSO ZORDAN, né à TURIN (Italie), le 30 juin 1982, héritier ayant accepté la succession à concurrence de l'actif net de Monsieur Gianmichele GROSSO, décédé à SAINT-JEAN-CAP-FERRAT (06230), le 28 avril 2019, a procédé à la vente du bien dépendant de la succession situé à SAINT-JEAN-CAP-FERRAT (06230), 1 boulevard Général de Gaulle, cadastré section AC n°44 et 45.

**Pour inscription.
Le notaire.**

208113

ADDN INVEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 €

Siège social : 6 Esplanade du Général

de Gaulle, 40100 DAX

818 900 201 RCS DAX

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Suite à décision du 28 février 2023, l'assemblée générale décide de transférer le siège social au 22 rue Alphonse Karr - 06000 NICE. En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié. Le gérant est Monsieur David MARCHISIO demeurant au 22 rue Alphonse Karr - 06000 NICE. L'objet social est : La prise de participation sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres; toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur le plan administratif, technique, commercial, financier ou autres. La durée de la société est de 99 années à compter du 21 mars 2016. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE.

La gérance.

208115

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte SSP du 09/03/2023, il a été constituée une SCI dénommée : THE ROYAL LIVINGS Capital : 100 € - Siège : 12 avenue de Villaine, 06240 BEAUSOLEIL. Objet : L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, la prise à bail, l'exploitation par bail ou autrement, l'affectation en copropriété s'il y a lieu et la mise en valeur par toute manière même par l'édification de toutes augmentations et constructions nouvelles, la mise à disposition gratuite des biens de la société au profit des associés, la mise en location et la disposition, l'aliénation, vente ou apport en société, de tous les immeubles et droits immobiliers et mobiliers composant son patrimoine. Gérant : Monsieur Michel WAKED demeurant meadows I St 9/394 emirates hills, villa 6, 393939 DUBAI. Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant les deux tiers des parts sociales. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

208116

B.O.N.N.

SARL au capital de 60 000 €

55 rue Claude Bernard,

06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

RCS ANTIBES 393 316 575

AVIS

Aux termes de l'AGO du 01/02/2023, prenant effet ce jour, les associés ont désigné Monsieur Olivier BERGELIN sis 311 avenue de Pessicart, 06100 NICE en qualité de co-gérant. Validation : RCS ANTIBES.

208118

**A.A.R.P.I. EOS
ASSOCIÉS**

Avocats aux barreaux

de NICE et de PARIS

eos-associés.com

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Suivant un acte ssp du 10/03/2023, il a été constituée une société par actions simplifiée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DELMEN

Siège social : 11 rue Maccarani, 06000 NICE.

Objet : Activités de marchand de biens en immobilier, à savoir l'achat de biens en vue de leur revente, toutes actions de promotion immobilière, toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction vente.

Capital : 530 000 €

Durée : 99 ans

Président : HEIMLOCK, SASU, au capital de 16 400 000 €uros, siège social sis à NICE (06000) 11 rue Maccarani, RCS NICE n° 892 975 897, représentée par Monsieur Daniel Amine MOKHTARI DOLUI, en sa qualité de président.

Cession d'actions : Soumise au consentement des associés par décision collective des associés représentant la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation au RCS NICE (en cours).

Pour avis.

208120

KARMA CONSULT

SASU au capital de 1 000 €

Siège social : 3 place Masséna,

06000 NICE

RCS NICE 879 866 960

AVIS

L'AGE du 10/03/2023 a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article Article 2 - OBJET les activités suivantes : La prise de participation, la détention et la gestion de titres, d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer, sous quelque forme que ce soit, incluant les sociétés civiles immobilières et les sociétés à l'activité immobilière prépondérante, ainsi que toutes prestations de conseil et assistance de nature administrative, commerciale, comptable, humaine, technique ou autre fournies à ces mêmes sociétés.

La décision sera effective à compter du 10/03/2023, l'article Article 2 - OBJET des statuts a été modifié en conséquence. Le reste est sans changement. Modification au RCS NICE.

Le président, M. Adrien PALOMBA.

208145

RECTIFICATIF

Suite à l'annonce n°207974 parue sur le présent journal du 02/03/2023, il fallait lire : « Dénomination : FRAMA France » au lieu de FRAMA REAL ESTATE.

208099

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte SSP en date à NICE du 02/03/2023, il a été constitué la société « BOULANGERIE TOUJANI » société par actions simplifiée au capital de 5 000 €.

Siège social : 20 boulevard René Cassin Sola, 06300 NICE.

Objet : Boulangerie, pâtisserie, terminal de cuisson, point chaud, sandwicherie, salon de thé.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS NICE.

Accès aux assemblées et vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Librement cessibles. Cession interdite à toute personne physique ou morale, exploitant des activités concurrentes de celles de la société, ou à une personne physique ou morale, cliente ou fournisseur de la société et susceptible de mettre en péril les intérêts, les activités ou la situation de la société.

Président : Monsieur BOURASSI Abdallah, demeurant 3 chemin Chateau de Saint-Pierre, 06300 NICE, nommé pour une durée indéterminée.

Pour avis.

208063

REALE NET

SARL au capital de 8 000 €

Siège social : 124 chemin des Roques,

06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

RCS CANNES 445 165 889

AVIS

Par AGE du 28/02/2023, les associés ont pris acte de la démission de M. Guillaume ROUFFIAC de ses fonctions de co-gérant, et ont décidé de modifier la rédaction des 3^{ème} et 5^{ème} alinéas de l'objet social de la manière suivante : « - Le conseil en digitalisation, en marketing digital, et plus généralement le conseil apporté aux entreprises en matière de communication, d'image de marque, et de relations publiques, (...) - La mise en œuvre de publicité sur tous supports digitaux » et d'ajouter l'activité suivante à l'objet social : « - La mise à disposition de matériel informatique ou de communication chez le client ». Le reste de l'article restant inchangé. Modification au RCS CANNES.

208101

VAL

SCI au capital de 9 146,94 €

Siège social : Quartier Saint Sébastien,

06950 FALICON

RCS NICE 427 663 042

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision assemblée générale extraordinaire du 31/12/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2021, il a été nommé liquidateur Mme LIGUORI Véronique demeurant au 243 chemin du Clos à cailloux 14290 OR-BEC et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de NICE.

208111

RECTIFICATIF

À l'annonce 207482 parue dans le présent journal du 12/01/2023, il fallait lire : Siège social : 2 rue Abbé Bonnifassi, 06390 CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE.

208100



AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT - OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UNE GALERIE D'ART SUR LE PORT DE PLAISANCE À SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

Avis de publicité

I. Objet

La Métropole Nice Côte d'Azur a réceptionné une candidature spontanée par un opérateur économique afin que lui soit dévolu un local sur le port de plaisance de SAINT-JEAN-CAP-FERRAT aux fins d'exploiter une galerie d'art.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2122-1-1 et L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels, la Métropole Nice Côte d'Azur appelle les opérateurs intéressés à manifester leur intérêt pour cette activité.

II. Localisation et informations du domaine

- Domaine public concerné : Port de plaisance – sur la commune de SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

- Domaine public alloué : Un local de 43m² et une terrasse devant le commerce de 16,5m²

- Autorité portuaire : Métropole Nice Côte d'Azur - 5 rue de l'Hôtel de Ville – 06364 NICE CEDEX4

- Direction concernée : Direction des Activités Portuaires et Maritimes de la Métropole Nice Côte d'Azur

III. Durée et conditions de l'occupation temporaire du domaine public

Il est rappelé qu'en application des articles L.2122-2 et L.2122-3 du code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation du domaine public est temporaire, précaire et révoquant dans les conditions prescrites

par les lois et règlements en vigueur.

L'occupation sera délivrée pour une durée de 9 ans à compter du 1er mai 2023.

L'occupation sera consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle composée cumulativement d'une part fixe et d'une part variable.

La part fixe prévisionnelle correspond au nombre de mètres carrés occupés soit :

- Redevance d'occupation surface bâtie : 132 €/m²/an TTC

- Redevance d'occupation surface non bâtie – terrasse : 1,80 €/m²/an TTC

Le montant de la part fixe de la redevance est calculé tous les ans selon le tarif applicable au 1^{er} janvier de l'année correspondante.

La part variable correspond à un coefficient appliqué au chiffre d'affaires annuel perçu par le bénéficiaire à l'occasion de cette occupation. Ledit coefficient appliqué est de 1,5%.

IV. Modalités de réponse au présent avis

La manifestation d'intérêt est à présenter au choix avant la date limite de réception des manifestations d'intérêts ci-dessous :

- Par voie électronique, à l'adresse mail : portsdazur@nicecotedazur.org

- Par voie postale en R.A.R adressé à : La Direction des Activités Portuaires et Maritimes - Métropole Nice Côte d'Azur - 5 rue de l'Hôtel de Ville – 06364 NICE CEDEX4

- En main propre : à la capitainerie du port de SAINT-JEAN-CAP-FERRAT Quai Virgile Allari, 06230 SAINT-JEAN-CAP-FERRAT du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Date limite de réception des manifestations d'intérêts : Lundi 24 avril 2023 à 16h30.

Toute manifestation d'intérêt réceptionnée au-delà des dates prescrites ci-dessus sera considérée comme nulle et non avenue.

En cas de manifestation d'une pluralité d'intérêts concurrents, il sera procédé à une mise en concurrence des différents candidats, sur la base des critères suivants :

- Critère 1 : Qualité du projet proposé

- Critère 2 : Qualité du business plan

- Critère 3 : Mise en œuvre d'une démarche environnementale

Les documents qui devront être remis en vue de la sélection d'une offre, sont détaillés dans la note d'organisation de la consultation qui sera remise aux candidats ayant manifesté leur intérêt.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Métropole Nice Côte d'Azur délivrera à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément les titres d'occupation du domaine public afférents à l'exercice de l'activité économique projetée.

208152



VENDE

GRASSE (06)

T2 au 2^{ème} étage du bât A résidence Le Nid, 8 route de St Mathieu à GRASSE. 47 m² Ref : A 62.

Prix de référence : 105 350 €

Montant moyen de charges courantes : 132 €/mois (prov eau chaude). Estimation Taxe Foncière : 870 €/an. DPE D et GES D Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage habituel : entre 560 € et 810 €.

Prix moyen des énergies indexé au 1^{er} janvier 2021 (abonnements compris). « Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr ». Visitez sur rendez-vous. Remise des offres d'achat par mail, au plus tard 1 mois à compter du 17/03/2023, sous réserve de priorité conformément aux dispositions de l'article L443-11 du CCH.

Renseignements et visite :
Anne GRIGY 06 07 18 69 53
anne.grigy@groupe3f.fr

Les offres d'achat doivent être envoyées à 3F SUD, 45 chemin de l'Orme 06130 GRASSE ou de préférence par mail : anne.grigy@groupe3f.fr

www.groupe3f.fr

208147



COMMUNE DE LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE (06)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DU CAMPING SAINT-LOUIS

Par arrêté n°2.1.2023/68 du 14 mars 2023, le Maire de la commune de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet d'extension du Camping Saint-Louis et l'étude d'impact réalisée situé 2160 avenue de la République 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

A cet effet, Mme Barbara JURAMIE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de NICE.

L'enquête publique se déroulera du 3 avril 2023 au 3 mai 2023 inclus, de 8h00 à 16h00.

Le siège de l'enquête est situé à l'Hôtel de Ville, 630 chemin de la Commune 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie, les jours suivants :

- Lundi 3 avril 2023 de 8h à 12h et de 13h à 16h

- Vendredi 14 avril 2023 de 8h à 12h et de 13h à 16h

- Mardi 25 avril 2023 de 8h à 12h et de 13h à 16h

- Mercredi 3 mai 2023 de 8h à 12h et de 13h à 16h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de déclaration de projet pourront être consignées dans le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE, à l'attention de Madame le commissaire enquêteur, 630 chemin de la Commune, 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@laroquettesursiagne.com.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie (service urbanisme) à l'issue de l'enquête.

Le Maire
Christian ORTEGA



HEBDOMADAIRE PAPIER + NUMÉRIQUE

42 EUROS / AN



ABONNEZ-VOUS

abonnement@petitesaffiches.fr



208143

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-François BOUYSSOU, notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « JEAN-FRANÇOIS BOUYSSOU », titulaire d'un office notarial à MOUGINS (06250), 78, avenue de Tournamy, CRPCEN 06140, le 2 mars 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la SÉPARATION DE BIENS entre :

1/ Madame Manuella Félix CEYLAN, infirmière, épouse de Monsieur Williams MARGUERITE, demeurant à CANNES (06400) 8 chemin Saint-Anne Bâtiment C. Née à LE LAMENTIN (97232) le 6 novembre 1967. Mariée à la mairie de LE GOSIER (97190) le 8 janvier 1994 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité Française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

2/ Monsieur Williams MARGUERITE, chauffeur transports publics, époux de Madame Manuella Félix CEYLAN, demeurant à CANNES (06400) 8 chemin Saint-Anne Bâtiment C. Né à LYON 3EME ARRONDISSEMENT (69003) le 10 novembre 1967. Marié à la mairie de LE GOSIER (97190) le 8 janvier 1994 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité Française. Résident au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

208144

LE PRIMEUR DU CASTEL

SARL à associé unique
au capital de 3 000 €

50 route Jean Natale, 06510 CARROS
RCS GRASSE 788 439 164

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE du 31/10/2022, prenant effet ce jour, l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Madame Stéphanie FALLARA sis 35 chemin de l'Oustau, 06510 GATTIERES a été nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS GRASSE.

Pour avis.

208149

SCI CARAT

SCI au capital de 1 542,49 €

Siège social : 80, avenue de Lattre de Tassigny – 06400 CANNES
RCS CANNES 322 533 498

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE en date du 20/02/2023, il a été décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social de la société au 125 boulevard Emmanuel Rouquier, 06130 GRASSE. Durée : 60 ans
Objet : L'acquisition et la gestion de tous immeubles bâtis ou non bâtis. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Radiation au RCS CANNES et nouvelle immatriculation au RCS GRASSE.

208137

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/03/2023, constitution d'une SARL dénommée :

POEMANA RH
Capital : 5 000 €
Siège : 3 rue saint-honoré, 06200 NICE
Objet : Conseil et formation spécialisés dans le patrimoine humain et les ressources humaines en B to B et/ou B to C ; conseils généralisés en ressources humaines ; accompagnement et conseil en qualité de vie au travail et le RSE ; accompagnement et conseil et dispensation de formation ; expertise bilan de compétences ; expertise de la vue ; expertise dans la création d'entreprise

Gérant : Madame Valérie DELPRAT demeurant 3 rue Saint Honoré, 06200 NICE
Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS NICE.

208140

AVIS DE CONVOCATION

Les associés coopérateurs de la coopérative laitière et d'approvisionnement du Haut Var sont invités à se réunir en assemblée générale au siège de la coopérative, 1 avenue Durandy 06470 GUILLAUMES, le 17 avril 2023 à 14 heures ou en 2^{ème} convocation si le quorum n'est pas atteint le 24 avril 2023 à 14 HEURES.

ORDRE DU JOUR :
- Approbation du PV d'AG 2022
- Approbation des comptes 2022
- Evolution du capital
- Renouvellement du conseil d'administration et élection du bureau.
- Questions diverses.

Les comptes annuels et documents liés à l'article 35 des statuts seront consultables au siège à partir du 9 avril 2023.
Le présent avis tient lieu de convocation.

208141

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/03/2023, constitution d'une SARL dénommée : CHARLY MULTI-SERVICES

Enseigne commerciale : CHARLY MULTI-SERVICES
Capital : 1 000 €
Siège : MBE n°3218 (BAL) 265, 143 avenue Francis Tonner, 06150 CANNES LA BOCCA

Objet : Tous travaux de menuiserie métallique et serrurerie, reproduction de clés, affûtage, imprimerie minute, gravure et offre multiservices, cordonnerie
Gérant : M. Jean-charles DELAVAL demeurant 19 av. Jean de Lattre de Tassigny, 06400 CANNES
Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS CANNES.

208151

REFERENCE

SAS au capital de 1 000 €

1 rue de la Victoire,
06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER
RCS NICE 822 309 530

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE du 28/11/2022, prenant effet le 28/11/2022, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Madame Estelle COLIN sis 645 avenue Jean Aicard, Domaine du Bois Puget, bât S, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR a été nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS NICE.

208104

AVIS DE DISSOLUTION

Dénomination : CEK. Forme : SAS en liquidation. Capital social : 1 000 Euros. Siège social : 762 avenue de Tournamy - Centre commercial, 06250 MOUGINS. 851 729 889 RCS CANNES. Aux termes d'une décision du 31 janvier 2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31 janvier 2023. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse ou doit être envoyée la correspondance. Madame Laëtia VOISIN épouse FINKELSTIN demeurant 40 chemin du Carignan PLASCASSIER, 06130 GRASSE a été nommée liquidateur et lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus.

Pour avis.

208110

NICE HOME

SAS au capital de 5 000 €

Siège social : 1015 chemin de la Sablière, 06640 ST JEANNET
824 752 091 RCS GRASSE

MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une délibération du 22/02/2022 l'AGE a décidé de supprimer de l'objet social l'activité d'holding et de la remplacer par les activités de : Location à destination de professionnels ou de particuliers de biens immobiliers meublés ou non meublés. L'acquisition, la propriété, l'administration, et l'exploitation par bail, location saisonnière ou autrement de tout immeuble bâti ou non, meublé ou non. L'achat et la vente d'immeubles bâtis ou non. La participation de la société par tous moyens directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux de fusion ou autrement de création d'acquisition de location de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. Il convient de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis. Le président.

208133

SARL SABA ZEPPA

Capital : 3 000 €

Siège social : 288 chemin du Val de Pome, 06410 BIOT
RCS ANTIBES 843 858 101

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant AGE en date du 11 janvier 2023, l'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social à compter du 11 janvier 2023. Le siège social est transféré du 288 chemin du Val de Pôme, 06410 BIOT à 116 chemin Neuf, 06410 BIOT. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Pour avis.

LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes - R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031

Siège social, administration, rédaction, publicité : Place du Palais, 17 rue Alexandre Mari,

06300 NICE - Tél. : 04 93 80 72 72 - Fax : 04 93 80 73 00

E-mail : annonces@petitesaffiches.fr - Site Internet : www.petitesaffiches.fr

Directeur de la publication : JM CIAIS - Commission paritaire n° 0723 1 79757 - ABONNEMENT 1 AN : 42 € T.T.C. - Prix HT du caractère par Arrêté ministériel.

Pour l'année 2023, le prix du caractère est de 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Trulli Imprimerie, 120 chemin du Moulin de la Clue, 06140 VENCE - Tél. 04 93 58 32 42
DÉPÔT LÉGAL MARS 2023 - Photo de Une : ©SG

208102

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Les décisions du 28 février 2023 de l'assemblée générale de la société ASK, société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 1 000,00 €, ayant son siège social de liquidation 339 chemin du Font Fouquier - 06250 MOUGINS, immatriculée sous le numéro 892 214 925 RCS CANNES, a approuvé les comptes de liquidation, constaté la clôture définitive de la liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion, lequel est déchargé de son mandat. Les formalités de dépôt légal et de radiation de la société sont effectuées au greffe du tribunal de commerce de CANNES.

Pour avis, le liquidateur.

208103

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/02/2023, il a été constitué une SCI dénommée : LES 5 GRANDS DUCS Capital : 1 000 € Siège : 12 avenue des Grands Ducs, 06160 ANTIBES. Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers. Gérant : Monsieur Arnaud LECLERCQ demeurant 12 avenue des Grands Ducs, 06160 ANTIBES Co-gérant : Madame Catherine LECLERCQ née MARANT demeurant 12 avenue des grands ducs, 06160 ANTIBES (France) Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément à l'unanimité des associés. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

208153

CHANGEMENT DE GÉRANT

Forme : SARL
Dénomination : ULYS EVENTS
Au capital de : 5 000,00 €
Siège social : 9 rue Magenta, 06500 MENTON

RCS NICE 827 551 292
Aux termes d'une délibération du conseil d'administration de l'associée unique, en date du 15/02/2023, suite au décès du Dr Eric BOUCHARD, il a été décidé : La nomination d'une nouvelle gérante en la personne de Madame CARRÉ ORENGO Catherine, demeurant 38 rue Friant, 75014 PARIS. Modification des statuts. Validation auprès du RCS NICE.

Dr Gérard COMPAIN,
Président de l'AFML, associé unique.

208142

AUGMENTATION DE CAPITAL

Suivant acte reçu par Me Benoît CAZERES, notaire associé à SEYNE LES ALPES, (04140) le 21 février 2023, une augmentation du capital social de la société L'OLIVANCE GESTION SCI, (siège à CABRIS (06530) 199 chemin de la Réinaude L'Olivance, RCS GRASSE N° 903 541 167), a été constatée par suite d'apport d'un bien immobilier, portant le capital de 500,00 € à 400 500,00 €. Mention des modifications seront faites au RCS de GRASSE.

Pour avis. Le notaire.



1^{er}

TROPHEE GOLF du 26 mai 2023

Ouvert aux magistrats, avocats,
experts, leur famille et leurs ami(e)s.



Initiation golf réalisée par
Johann De Zan

Entraîneur de golf - Tél : 06 87 99 14 64



Golf de BIOT

La Bastide du Roy

1379 Route d'Antibes, 06410 BIOT - Tél : 04 93 65 08 48

✓ INITIATION DE 2H AU GOLF

de 9h45 à 12h sur le practice et le putting green
60€ incluant le Menu Golfeur

PROGRAMME

9h15 : Accueil par la présidente de l'UCEJAM,
autour d'un café d'accueil offert par Johann

9h45 : Présentation rapide du golf, de la structure et des
règles de sécurité et démonstration de l'enseignant

10h10 : Mise en place des équipes pour le concours de
putting et explications sur le déroulement de l'initiation

10h25 : Installation au practice par groupe pour
introduire les fondamentaux du swing et du matériel

10h40 à 12h : Concours de putting (mini golf)

13h : Repas en terrasse (Accompagnateur : repas seul 35€)

14h30 : Remise des prix des compétitions avec de nombreux lots

✓ COMPÉTITION 18 TROUS

Organisée par le **Sporting Golf Club de Biot**
Directeur sportif : **Xavier DUMAINE-MARTIN**
85€ incluant le Menu Golfeur

PROGRAMME

8h : Accueil

8h30 : Départ SHOT GUN en formule STABLE FORD
sur un parcours de 18 trous avec les règles locales

Tenue sportwear
Plus de 14 ans

PRESTATIONS

- * Prêt du matériel et des balles de jeu pour le concours
- * Privatisation du practice et du putting green pendant toute la durée de l'initiation
- * Initiation par un moniteur diplômé d'état

RÉSERVATIONS

avant le 15 mai 2023 à l'UCEJAM

ucejam06@gmail.com

Philippe DARDY Vice-Président : 06 07 62 65 10

Virement ou Chèque à l'ordre de l'UCEJAM à envoyer chez GFE,
34 rue Henri Matisse, 06200 Nice

en partenariat avec

Les Petites Affiches
ALPES - MARITIMES - VAR
— ADONNAGE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCRIVAIN, PÉTIQUE ET GÉNÉRAL —



NÎMES : « Carrément » contemporaine !

À Nîmes, plus de querelle entre les « Anciens » et les « Modernes ».

À gauche, la célèbre **Maison Carrée**, classée aux Monuments historiques dès 1840, sans doute l'un des plus beaux temples romains au monde qui a traversé sans grands dommages les siècles.

À droite, un gamin inauguré en 1993, le **Carré des Arts**, imaginé par **Norman Foster** (auteur en France du Pont de Millau et du lycée... de Fréjus), qui souffle cette année son trentième anniversaire. Deux bâtiments iconiques, que seulement deux mille ans séparent, et qui se font face aujourd'hui.

Pierre, verre, acier...

Tout comme Beaubourg qui a émergé au cœur du Marais, ou la pyramide de Pei installée dans la cour carrée du Louvre, il fallut quand même un sacré culot pour oser construire sur le forum romain de Nîmes cet espace de verre et d'acier tout en légèreté et

en transparence, l'exact opposé de la Maison carrée en quelque sorte. À l'époque, malgré le pedigree prestigieux de l'architecte, il y eut quand même des grincements de dents. Depuis, quelques centaines de milliers de visiteurs ont poussé les portes de ce centre iconoclaste. Comme le musée Soulages à Rodez, il contribue désormais à la renommée de la ville bien au-delà des amateurs de vieilles pierres.

À l'occasion d'une étape, on découvrira la collection du Carré des Arts qui rassemble près de 600 œuvres contemporaines des années 1960 à nos jours. Le Nouveau réalisme et l'Arte povera y tiennent une place de choix aux côtés d'artistes américains, allemands, italiens, français. Quelques noms : **Richard Artschwager, Allan Kaprow, Joseph Kosuth, Christopher Wool, Mario Merz, Giuseppe Penone, Gerhard Richter, Sigmar Polke, Sophie Calle, Annette Messager, Georg Baselitz.**

Pour célébrer les trente ans de cet espace, le directeur **Jean-Marc Prevost** a imaginé un programme d'expositions en lien avec d'autres institutions de la cité.

Un parcours « hors les murs » qui conduira les amateurs dans les cinq autres musées de la ville et à l'École des Beaux-Arts. On découvrira ainsi les tableaux de **Martial Raysse**, des livres d'artistes (**Jean-Michel Alberola, Anna Boghiguian, Robert Filliou, Annette Messager, Niki de Saint-Phalle, Daniel Spoerri, Christian Boltanski**), mais aussi... une série d'affiches annonçant les férias de Nîmes.

Le digital au musée...

La pierre et le numérique feront leurs noces avec l'exposition d'**Oliver Laric** qui a pris



comme sujet les collections du Musée de la Romanité nîmoise en s'inscrivant dans une démarche artistique liée au digital, tandis qu'un dialogue s'instaurera entre les collections du Muséum d'histoire naturelle et les œuvres d'artistes contemporains sur les premiers objets créés par la main humaine, sur des masques dit d'Arts Premiers.

Jean-Michel CHEVALIER

En savoir plus

Les 30 ans du Carré des Arts
Diverses expositions du 9 mai à décembre 2023.
Rens. www.nimes-tourisme.com